

La formation des adultes dans les cantons

**Documents, suggestions et propositions de la
Conférence intercantonale des responsables
de la formation des adultes (CIRFA)**

Rapport d'études

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
(CDIP)
Berne 1999

Le présent rapport est un rapport d'études, un document de réflexion. Les matériaux, suggestions et propositions présentés par la Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes méritent l'attention des cantons. A travers ce rapport, la CDIP entend donc sensibiliser les esprits.

Ce rapport a été élaboré par les membres du Bureau de la Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes, à savoir:

Regula Schröder-Näf, présidente, Zurich
Margrit Dünz, Berne
Martin Kasser, Genève
Josef Schuler, Altdorf
Josef Widmer, Lucerne
Peter Wirth, Saint-Gall

Rédaction:
Christian Schmid, Berne

Edition:
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Titre de l'édition allemande:
Erwachsenenbildung in den Kantonen

Commandes:
Secrétariat CDIP, Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne

Impression:
Schüler SA, Bienne

Table des matières

Préface	5
1 Introduction	6
2 Suggestions en matière de formation des adultes	8
3 Notions et définitions	13
4 Apprentissage tout au long de la vie	17
5 Lacunes – propositions	21
6 La CIRFA se présente	36
Annexes	37
A «Formation des adultes»: stratégie CIRFA	38
B Situation de la formation des adultes dans les cantons	46
C Membres de la CIRFA	95
D Bibliographie	100

Préface

La formation des adultes, domaine quaternaire, est considérée aujourd'hui comme le quatrième pilier de notre système de formation. Longtemps pourtant, les pouvoirs publics s'en sont tenus à l'écart. Il fallait d'abord que l'apprentissage à vie devienne un impératif personnel, professionnel – et, pour finir, politique – et, par ailleurs, il y avait des organismes privés qui se chargeaient de ce secteur.

Celui qui continue de compter sur la responsabilité des adultes, l'initiative des groupes et des entreprises et les lois du marché, n'attendra plus non plus aujourd'hui un retrait confortable de la part de l'Etat. Ce qui est demandé, c'est – en dépit de toute la problématique inhérente à la formule – «une active subsidiarité». Bien des domaines d'apprentissage, comme, par exemple, le domaine linguistique, peuvent encore être abandonnés au libre jeu de l'offre et de la demande et peu de secteurs seulement devront être étatisés; cela étant, il reste entre les deux une large place pour des mesures de stimulation ciblées et pour une collaboration positive entre initiative privée et pouvoirs publics.

Les trois niveaux de l'Etat sont concernés: communes, cantons et Confédération. En ce qui concerne les bases légales et les mesures d'encouragement, le défi s'adresse plus particulièrement aux cantons, puisqu'ils revendiquent la suprématie dans le domaine scolaire, mais qu'ils ont encore un retard considérable dans le domaine de la formation des adultes. Même si à l'avenir, à travers la formation professionnelle et d'autres canaux encore, la Confédération augmentait et améliorerait son soutien, la tâche essentielle resterait réservée aux cantons.

Outre des documents instructifs sur la situation de la formation des adultes dans les cantons, la Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA) présente dans ce rapport des thèses importantes sur l'engagement des cantons et de la CDIP dans ce domaine. Le présent rapport doit à la fois créer la transparence et fournir les bases de la discussion politique à venir.

En réponse à une initiative parlementaire, la Confédération vient de publier un rapport sur la situation de la formation continue en Suisse (Gonon/Schläfli, La formation continue en Suisse, Zurich, novembre 1998). Ce rapport donne une vue d'ensemble du paysage suisse dans le domaine de la formation continue et fait des propositions en ce qui concerne la politique future de la Confédération dans ce domaine. La présente publication de la CIRFA complète parfaitement le rapport d'experts de la Confédération.

Nous publions volontiers le rapport de la CIRFA dans la série des *Dossiers de la CDIP* et formulons en même temps l'espoir qu'il suscitera une intense et fructueuse discussion. Que toutes les personnes qui ont participé à son élaboration soient remerciées ici pour leur travail.

Moritz Arnet
Secrétaire général de la CDIP

1 Introduction

L'occasion de présenter ces documents sur la formation des adultes, du point de vue des cantons, nous a été fournie par l'actuelle révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) qui ne manquera pas de remettre à l'ordre du jour le thème de la formation continue, côté Confédération. En prélude à l'élaboration du nouveau projet de LFPr par divers groupes d'experts, certains groupements intéressés par la question de la formation des adultes s'étaient fait entendre par une série de propositions visant à réaménager ce domaine. A leur tour, les responsables de la formation des adultes dans les cantons exposent dans ce dossier comment ils voient les choses. Quelle qu'elle soit, la nouvelle LFPr ne saurait en tout cas rendre obsolètes les efforts des cantons pour organiser la formation des adultes. En d'autres termes: selon toute vraisemblance, la formation des adultes va rester essentiellement dans le domaine de compétence des cantons, légalement parlant comme dans la pratique. Compte tenu des hésitations politiques souvent réitérées face à l'idée d'une réglementation fédérale du secteur quaternaire, il s'agit là d'une anticipation qui n'est certainement pas erronée.

Comme le montre la vue d'ensemble de la situation de la formation des adultes dans les cantons (annexe, point B), qu'il s'agisse des objectifs, des bases légales, des priorités, ou des ressources humaines et financières, l'hétérogénéité dans ce domaine est très grande et un soutien minimum de la part de l'Etat nullement garanti partout. Etant donné l'importance que revêt actuellement, pour l'ensemble de la population, l'apprentissage tout au long de la vie, la CIRFA s'est donné pour objectif d'œuvrer pour la promotion de la formation des adultes dans tous les cantons et de créer les bases nécessaires pour parvenir à un consensus au niveau fédéral et à une obligation de l'Etat vis-à-vis du secteur quaternaire de la formation. C'est pour cette raison qu'en 1996 la CIRFA a élaboré le document «Formation des adultes»: stratégie CIRFA (annexes, point A) sur lequel sont basés les différents documents et propositions figurant dans ce rapport.

La structure du rapport correspond à cet objectif: le chapitre 2 donne d'abord une vue d'ensemble des suggestions de la CIRFA, sous forme de condensé. Ce résumé peut d'ailleurs se prêter aussi à une réédition séparée, avec un tirage plus important. Pourquoi en est-on resté là? Simplement parce que le résumé ne s'appuie sur aucun argument. L'argumentation vient ensuite, aux chapitres 3 («Notions et définitions») et 4 («Apprentissage tout au long de la vie»). Le chapitre 5 constitue le véritable noyau du document: les suggestions énumérées sans commentaire dans le résumé y sont reprises une à une, d'abord accompagnées d'une argumentation («Lacunes»), puis seules, de sorte que le bien-fondé des normes établies apparaît clairement. Le chapitre 6 est consacré à une brève présentation de la CIRFA. A l'annexe A figure le document de 1996 concernant la stratégie de la CIRFA, document qui tente de dresser un tableau synoptique des problèmes que pose la formation des adultes et de la nécessité de l'intervention de l'Etat. A l'annexe B sont reproduits (sans commentaire) les documents délivrés par les cantons, dans lesquels ils décrivent leur situation

respective en matière de formation des adultes. Comme déjà mentionné, les textes montrent une grande diversité dans la façon de traiter la question de la formation des adultes en Suisse.

Les limites de ce rapport dépendent du degré d'acceptation des normes qui y sont formulées: il s'agit, en effet, comme on l'a déjà laissé entendre, de simples suggestions que l'on peut suivre ou ne pas suivre dans les cantons. En ce qui concerne son contenu, la limite découle du fait que l'on se place dans la perspective étatique; il est bien évident que la formation des adultes n'est pas traitée de façon exhaustive, mais compte tenu du principe de la subsidiarité et du point de vue de la nécessité de l'intervention de l'Etat. La pure perspective des organisateurs et des bénéficiaires de la formation des adultes ne pouvait donc figurer ici pleinement, quand bien même on s'est efforcé de tenir compte d'autres points de vue que le seul point de vue de l'Etat. Enfin, le bilan de la situation tel qu'il est décrit dans ce rapport correspond à une période donnée, n'est donc qu'un instantané. De toute façon, si, à moyen terme, la plupart des suggestions qui sont faites ici devaient s'avérer dépassées, parce que déjà devenues réalité, les auteures et auteurs de ce rapport ne pourraient que s'en réjouir.

2 Suggestions en matière de formation des adultes

Le rôle des pouvoirs publics – Quelques propositions pour le définir

1. La formation des adultes: un domaine équivalent aux autres au sein du système de formation

Les cantons considèrent le système de formation comme un tout à l'intérieur duquel la formation des adultes – degré quaternaire – a la même importance que les autres degrés.

2. Apprendre tout au long de la vie

Les cantons développent un système de formation dont les différents secteurs sont coordonnés les uns aux autres dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

Les contenus et les méthodes d'apprentissage de la formation initiale sont réexaminés en fonction de la formation des adultes; la formation continue se fonde sur les degrés précédents.

3. La formation des adultes: un tout indivisible

Par des moyens appropriés, les cantons veillent à assurer l'unité de la formation des adultes et à supprimer ainsi la distinction entre formation continue, générale et professionnelle, et formation dispensée aux personnes sans emploi.

4. Une formation pour tous

Les cantons prennent des mesures appropriées pour rendre la formation des adultes accessible à toutes les couches de la population. Ils soutiennent les institutions de formation dans leurs efforts pour offrir une vaste gamme de possibilités. En l'occurrence, une importance particulière doit être accordée à la mise en place de passerelles entre les différents degrés et filières de formation.

5. L'offre dans les régions

Les cantons encouragent la décentralisation en matière de formation des adultes et, en collaboration avec les communes ou d'autres cantons, veillent à assurer un équilibre régional; sont particulièrement importantes: les possibilités de formation offertes dans des zones périphériques ou à des groupes de population à mobilité limitée (mères de jeunes enfants, personnes âgées, handicapés).

6. Résolution de problèmes sociaux

Les cantons soutiennent en particulier les programmes de formation et les projets qui aident à surmonter les problèmes politiques et sociaux, favorisent la cohabitation dans une société multiculturelle telle que la nôtre et servent la compréhension entre les différentes couches de la population et les générations.

7. Soutien et création de formations destinées à des publics spécifiques

Les cantons soutiennent ou créent des offres spécifiques en matière de cours de rattrapage ainsi que des offres destinées à des groupes de population qui, de par le contexte, se trouvent défavorisés sur le plan éducationnel, afin de leur permettre d'organiser eux-mêmes leur vie quotidienne, professionnelle et privée.

8. Egalité des sexes

Les cantons prônent l'égalité des sexes dans le cadre de la formation des adultes, favorisent les mesures qui permettent aux femmes d'obtenir des qualifications professionnelles supérieures et facilitent leur réinsertion dans la vie active.

9. Reconnaissance des expériences extrascolaires

En collaboration avec la Confédération, les cantons élaborent un système de validation et de reconnaissance des acquis issus d'expériences extrascolaires, professionnelles et personnelles.

Ils soutiennent et encouragent les efforts déployés pour évaluer ce type de qualifications.

10. Equivalences à l'échelon international

Les cantons s'emploient à ce que la Confédération, d'entente avec d'autres Etats, assure une reconnaissance réciproque des certificats et diplômes obtenus dans le cadre de la formation continue.

11. Flexibilisation de la formation des adultes

Un apprentissage tout au long de la vie exige des structures appropriées. Les cantons demandent la modularisation des offres de formation et la création ou la reconnaissance de certifications intermédiaires. Ils veillent notamment, avec la Confédération, à ce que la perméabilité entre les différents domaines et filières de formation soit optimisée et à ce que la mobilité horizontale des personnes qui exercent une activité lucrative soit améliorée.

12. Développement de la qualité

Les cantons soutiennent par des mesures appropriées les efforts des institutions responsables de la formation d'adultes en faveur d'une amélioration de la qualité de cette formation. Ils reconnaissent les normes de qualité existantes ou fixent eux-mêmes des standards. Ils encouragent les offres de formation pour formateurs et formatrices d'adultes ou les offres utiles aux institutions qui œuvrent dans le domaine de la formation des adultes.

13. Coordination

Les cantons et la Confédération soutiennent et, au besoin, initient la coordination entre les institutions responsables de la formation d'adultes. Pour les communes, et pour tous les organismes qui offrent des formations, ils assurent une fonction de relais et font office de plate-forme d'information.

14. Accroissement de la motivation et de la participation

Au moyen de mesures appropriées telles que information, sensibilisation, orientation, mise à disposition de possibilités de formation accessibles à tous et création de conditions-cadres appropriées, les cantons augmentent la motivation à l'égard de la formation continue et la participation aux cours, et ce, au niveau de toutes les couches de la population.

15. Information et conseils

Les cantons assurent l'information sur les possibilités en matière de formation des adultes, ce qui permet aux participantes et participants de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Ils encouragent les possibilités de consultation et de formation qui permettent à ceux qui désirent se perfectionner de dresser le bilan de leurs connaissances et de leurs compétences.

16. Recherche

Les cantons encouragent la recherche dans le domaine de la formation des adultes et de la formation continue, une importance particulière devant être accordée à la recherche appliquée. Sont également importantes: la participation aux projets de recherche internationaux dans le domaine quaternaire et la mise à profit de leurs résultats en Suisse.

17. Innovation et développement

Par des mesures appropriées, les cantons favorisent les innovations et les développements axés sur ce que seront les exigences de demain en matière de formation continue. Ils encouragent, au niveau des idées et sur le plan matériel, de nouvelles formes d'apprentissage pour adultes – plus grande flexibilité au niveau des horaires et de la localisation des cours – et rendent possible la réalisation de projets pilotes dans différents secteurs de la formation des adultes.

18. Financement

Les cantons consacrent à la formation des adultes des ressources financières et humaines suffisantes. Ils interviennent dans les domaines dans lesquels, sans leur soutien, les objectifs ne pourraient pas être atteints (principe de la subsidiarité). La formation professionnelle et la formation générale des adultes forment une unité et doivent être traitées de la même façon en matière de financement.

Les cantons ne se limitent pas à soutenir les institutions qui proposent des offres de formation appropriées mais octroient également des aides financières individuelles, ce qui permet à toutes les couches de la population d'avoir accès à des cours de formation pour adultes.

19. Conditions-cadres dans les cantons

Les cantons créent pour la formation des adultes les bases légales indispensables. Selon leurs possibilités, ils assurent eux-mêmes ou soutiennent des services de formation pour adultes. A cet effet, ils mettent à disposition les moyens nécessaires – en personnel, au niveau des locaux et sur le plan financier. Ils encouragent la collaboration entre tous les acteurs au niveau cantonal, régional et communal, et accordent leur politique de promotion de la formation des adultes avec celle de la Confédération.

Les présentes propositions ont été approuvées le 15 mai 1998 à Balsthal par l'Assemblée plénière de la CIRFA.

3 Notions et définitions

La formation des adultes englobe l'ensemble des processus d'apprentissage qui permettent aux adultes de développer leurs capacités, d'augmenter leurs connaissances et d'améliorer leurs qualifications générales et professionnelles, ou de prendre une orientation nouvelle qui corresponde mieux à leurs propres besoins et à ceux de la société qui les entoure.

Dans la pratique éducationnelle comme en théorie, les notions de *formation des adultes* et *formation continue* sont considérées aujourd'hui comme des synonymes. En l'occurrence, la notion de *formation des adultes* est plutôt utilisée par opposition à la formation reçue durant la jeunesse, la référence étant donc le public-cible, tandis que *formation continue* se délimite surtout par rapport à la première formation et indique ainsi que le domaine quaternaire s'appuie sur ce que l'on appelle le socle de formation (degrés primaire et secondaire et, en partie, tertiaire).

A l'origine, et selon l'acception utilisée à l'époque par l'OFIAMT, *formation continue* avait un sens limité. C'était l'amélioration des qualifications professionnelles, par opposition au *perfectionnement* défini comme étant ce qui devait permettre d'assurer le maintien des qualifications. Partant de l'évolution en Allemagne, la notion de formation continue est utilisée aujourd'hui pratiquement comme un synonyme d'*éducation des adultes*, les anciennes restrictions de sens, et notamment, l'exclusion du sens de «rattrapage d'une formation de base insuffisante», ayant totalement disparu. – D'un autre côté, si, de par ses origines danoises et anglaises, la *formation des adultes* était limitée au départ à des contenus non professionnels, c'est une restriction qui a complètement disparu aujourd'hui, en particulier parce que – depuis le débat sur les *compétences clés* notamment – un nombre toujours plus grand d'éléments dits de formation générale se sont avérés intéressants sur le plan professionnel. Considération faite de tous les avantages et inconvénients que présentent les deux notions, c'est l'expression *formation des adultes* qui sera le terme générique dans le présent document.

3.1 Définition de la formation des adultes

La formation des adultes peut être définie de plusieurs points de vue différents.

Tout d'abord, formation des adultes est un terme générique qui inclut à la fois la *formation continue socio-culturelle* et la *formation continue professionnelle*. La *formation continue socio-culturelle* – c'est-à-dire la formation générale, la formation des adultes traditionnelle – comprend l'acquisition et l'analyse d'éléments de formation qui encouragent la prise de conscience des structures et des lois qui régissent notre développement personnel et social. C'est donc une formation qui allie des éléments d'ordre politique, culturel, social et écologique et qui – bien que dans la pratique il

s'avère souvent difficile de faire cette distinction – n'est pas spécifiquement axée sur le domaine professionnel.

La *formation continue professionnelle* comprend, d'une part, le recyclage et, d'autre part, des actions d'adaptation et de promotion. On entend par recyclage les mesures de qualification qui ont pour objectif un important changement d'orientation professionnelle, durent généralement longtemps et conduisent à une certification. Le perfectionnement dit «d'adaptation» est lié la plupart du temps à la reprise d'une activité professionnelle, après interruption pour des activités familiales, ou à une modification de cette activité. Il permet, à travers des cours généralement de courte durée et ne conduisant pas à une certification, d'acquérir des connaissances, des capacités et des savoir-faire qui ont pour objectif de compléter, d'approfondir et d'actualiser les qualifications professionnelles. Le perfectionnement dit «d'avancement» a de nouveau pour objectif l'obtention de qualifications plus élevées et donc l'amélioration des possibilités de mobilité verticale. Il est généralement assez long et débouche sur une certification.

On entend par formation des adultes un *apprentissage intentionnel* qui intervient à l'issue de la scolarité obligatoire ou post-obligatoire (degrés primaire et secondaire, et, partiellement, tertiaire) et qui permet de rafraîchir, de compléter, d'élargir ou de modeler ses connaissances, compétences et capacités. Apprentissage intentionnel, ou organisé, signifie qu'il s'agit exclusivement de mesures d'apprentissage institutionnalisées. Par conséquent, toutes les mesures de perfectionnement individuelles, singulières et informelles – comme, par exemple, la lecture, la télévision ou le théâtre – n'en font pas partie. Ce qui ne diminue en rien la valeur de ces autres formes d'apprentissage.

En ce qui concerne la formation des adultes au sens large, qui englobe non seulement l'apprentissage organisé, mais aussi les apprentissages individuels et ciblés, il s'est développé ces dernières années, à partir de l'anglais *adult learning* la notion d'*apprentissage des adultes*.

Pour l'individu comme pour l'économie et la société, la formation des adultes est un investissement productif. Elle permet aux individus, indépendamment de leur sexe et de leur âge, de leur formation antérieure, de leur situation sociale et professionnelle, de leur orientation politique ou idéologique et de leur nationalité, de participer pleinement aux processus de changements économiques et sociaux. Mais elle sert aussi les intérêts des employés et des employeurs en matière de qualification, permet l'amélioration des produits et des services et, d'une manière générale, augmente la qualité de vie.

La formation des adultes se caractérise par un véritable pêle-mêle d'établissements de formation du domaine public et du domaine privé, relevant d'entreprises et de l'Etat, reconnues d'utilité publique et à but lucratif. Cette même pluralité se retrouve au niveau des responsabilités et du financement, comme dans la grande diversité des offres de formation.

3.2 La formation des adultes ou formation quaternaire

Dans l'acception traditionnelle du terme formation, il n'était généralement question jusqu'ici que de trois domaines de formation. Aujourd'hui cependant, une notion plus globale de la formation tend à s'imposer qui inclut la formation des adultes en la considérant comme le quatrième domaine, le domaine quaternaire.

La notion de *domaine quaternaire* ne veut pas dire qu'il s'agit d'un niveau de connaissances encore plus élevé que le niveau tertiaire; elle a plutôt une connotation politico-éducationnelle, indiquant que la formation des adultes est l'un des quatre piliers fondamentaux du système éducatif et qu'il se différencie largement des trois autres à travers les déterminants didactiques de la vie d'adulte. En font partie également les domaines extrascolaires qui n'ont de sens qu'à partir du moment où ils sont traités en relation avec le vécu et l'expérience professionnelle, et ne peuvent donc pas entrer dans le cadre de la première formation. Mais la notion de domaine quaternaire n'implique pas seulement l'idée d'autonomie par rapport aux trois autres domaines, elle implique aussi l'idée de relation. Ne serait-ce que de par leurs nombreux points communs (compétences générales et professionnelles de base, systématique de la science, entre autres) il existe entre eux des recoupements dont on peut tirer profit.

La formation des adultes est en passe de devenir partie intégrante de notre système d'éducation. Elle s'appuie sur les connaissances et les compétences acquises sur les bancs de l'école, dans le cadre de la formation professionnelle ou à l'université, comme sur les expériences professionnelles et le vécu. La première formation – scolaire et professionnelle – et la formation des adultes sont de ce fait étroitement liées sur le plan du contenu.

3.3 Tableau

Domaine de formation	Description	Formation pour adultes
Domaine quaternaire Etablissements de formation continue du secteur public et du secteur privé	Mesures de formation destinées à des adultes et permettant, dans l'esprit de l'apprentissage à vie, d'acquérir, de renouveler et d'élargir des connaissances, compétences et capacités	Formation générale des adultes Formation professionnelle continue
Degré tertiaire Hautes écoles universitaires Hautes écoles spécialisées Ecoles professionnelles supérieures Diplômes clôturant une formation professionnelle supérieure	Mesures de formation conduisant à des certifications professionnelles et/ou universitaires de niveau supérieur reconnues et préparant à des emplois hautement qualifiés	Etudes supérieures/formation continue après une activité professionnelle ou par la 2e voie de formation
Secondaire II Ecoles du 2e cycle secondaire/écoles normales Apprentissage professionnel avec maturité professionnelle Apprentissage professionnel/formations élémentaires	Formation de base post-obligatoire préparant à l'exercice d'une profession et/ou aux filières de formation subséquentes ou à des études supérieures	Certificat de fin d'apprentissage, selon article 41, maturité professionnelle après apprentissage professionnel, maturité pour adultes, formation en soins infirmiers pour adultes
Secondaire I Degré inférieur du gymnase, section longue Degré supérieur de la scolarité obligatoire	Formation de base obligatoire, degré supérieur	Première formation, écoles du premier cycle secondaire pour adultes
Degré primaire	Formation de base obligatoire	Cours destinés aux personnes dont la formation scolaire de base est déficiente Lecture et écriture pour adultes

Les offres de formation destinées aux adultes sont indiquées en gris dans le tableau. En l'occurrence, elles ne se situent pas exclusivement dans les domaines tertiaire et quaternaire mais – compte tenu des différents niveaux d'instruction des adultes – à tous les degrés.

4 Apprentissage tout au long de la vie

Les conceptions que l'on avait autrefois de la formation portaient toutes de l'idée du «bagage scolaire» que l'on construisait durant sa jeunesse et qui vous accompagnait votre vie durant. Aujourd'hui, une première formation – même excellente – ne suffit plus, car elle ne peut doter l'individu de toutes les qualifications dont il aura besoin tout au long de sa vie. Même une prolongation de la première formation ne résout pas les problèmes inhérents à l'accroissement permanent des connaissances, au changement des valeurs, ou aux restructurations dans le monde du travail. La formation continue est indispensable à différentes périodes de la vie d'un adulte, quel que soit le groupe de population auquel il appartienne.

A l'aube du 21^e siècle, l'apprentissage tout au long de la vie est ainsi devenu une nécessité pour tous, individus et institutions. Cet apprentissage à vie nécessite une vue d'ensemble de la formation ainsi qu'une grande variété de possibilités de formation pouvant être utilisées après la formation initiale pour le développement de chaque individu et de la société. On trouve dans la formation des adultes le même type d'approche, d'objectifs, de méthodes et d'exigences. Que pour l'adulte – à la différence de l'enfant et de l'adolescent – le rôle d'apprenant ne soit qu'un rôle parmi d'autres, et qu'il l'endosse en raison de certains événements qui se produisent dans sa vie, entre en l'occurrence pour beaucoup dans la particularité du domaine quaternaire.

4.1 Formation des adultes et apprentissage à vie: généralités

Importance de la formation des adultes

La formation englobe la formation initiale, dans le cadre de la scolarité obligatoire, la formation professionnelle de base, dans celui des écoles professionnelles et des écoles du 2^e cycle de l'enseignement secondaire, la formation professionnelle continue, dans le cadre des universités, des hautes écoles et des écoles de perfectionnement non universitaires, et enfin la formation des adultes, avec ses offres de formation continue – professionnelle et personnelle – et de formation de rattrapage. Déjà du point de vue de sa durée, la formation des adultes surpasse toutes les phases de formation précédentes: la moitié au moins du temps consacré à l'apprentissage dans une vie s'effectue dans le secteur quaternaire, c'est-à-dire dans la sphère de la formation des adultes.

La formation des adultes est indispensable pour un développement compatible avec l'environnement, une société démocratique, l'égalité des droits de chacun, le progrès scientifique, économique et social, et la construction d'un monde dans lequel la guerre et la violence sont remplacées par le dialogue et une véritable culture de la paix. L'apprentissage tout au long de la vie doit renforcer l'autonomie et la responsabilité des adultes, et les aider à faire face au changement sur les plans économique, culturel et social. La formation des adultes apporte une importante contribution à l'édification d'une société humaine et intelligente.

La formation des adultes dans le cadre des activités professionnelles

Ce qui a servi de toile de fond à la naissance de la formation des adultes, c'est la dynamisation des changements qui se sont opérés au sein de la société depuis le début de l'ère industrielle. Avec la modernisation, les cycles du changement sont devenus plus courts, ne durant même pas l'espace d'une génération. Les compétences professionnelles et sociales ne sont plus garanties indéfiniment par une première formation acquise durant l'enfance et l'adolescence; le devoir d'apprendre s'est étendu à toutes les phases de la vie.

Depuis les années 1980, dans le cadre du développement toujours plus rapide de la technologie, la formation des adultes a connu un nouveau regain d'importance à travers les changements considérables que l'introduction des nouvelles technologies de l'information a entraînés dans presque tous les domaines, et en particulier au niveau des qualifications professionnelles. Autre développement important pour le monde du travail: la participation des femmes au marché du travail. Pour ces dernières, notamment, la formation des adultes est un pont important en direction du monde du travail rémunéré.

Etant donné la diminution de la durée de validité des connaissances, l'évolution fulgurante de la technologie, mais aussi la rapidité des changements d'ordre économique et social, plus personne aujourd'hui ne conteste la nécessité de la formation des adultes. Les milieux économiques insistent sur la valeur politico-économique de la formation pour l'économie suisse, et sur l'importance d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour la capacité de concurrence de la place économique suisse. Améliorer les qualifications professionnelles de plus larges couches de la population est donc dans l'intérêt de l'ensemble de la société, au même titre que d'assurer une bonne formation de base. Ce n'est que s'ils ont la capacité, la volonté et l'envie de s'engager dans un processus d'apprentissage qui durera tout au long de leur vie que les professionnels de demain pourront à la fois s'en sortir, trouver des satisfactions et s'accomplir dans leur vie privée, sociale et professionnelle.

D'après les résultats du dernier recensement fédéral, en 1990, environ la moitié de la population active exerçait une autre profession que celle pour laquelle elle avait été formée. Le taux de chômage a augmenté parmi la main-d'œuvre peu qualifiée. Il y a de plus en plus de chômeurs de langue étrangère, peu habitués aux études, qui sont obligés de suivre des cours de formation continue. Mais souvent, l'obtention d'une certification à l'issue d'une formation est encore et toujours la seule possibilité d'accéder à un emploi qualifié. Les expériences extrascolaires ne sont pas assez reconnues à ce jour. Il est nécessaire d'avoir suffisamment de programmes destinés au rattrapage d'une formation de base insuffisante, quoique l'on puisse également imaginer la possibilité d'acquérir des qualifications complémentaires dans certains domaines seulement (rattrapage d'éléments de formation). La chose devrait être possible grâce à une offre composée d'unités de cours organisées sous forme de modules. A côté de cela, il faudrait faciliter la reconnaissance des expériences d'apprentissage extrascolaires.

Autres domaines d'activité de la formation des adultes

Les décisions que tout citoyen est appelé à prendre, et qui de plus en plus souvent sont liées à une évaluation des incidences de la technologie, exigent, en particulier dans une démocratie directe, un renouvellement constant de ses repères ou éléments de référence. Une participation aux décisions aussi large que possible de la part des citoyens – fondamentale pour la démocratie – ainsi que les droits civiques exigent la suppression des inégalités en matière d'instruction. A notre époque, la formation des adultes est importante pour toutes les catégories de la population. Elle contribue à la résolution des problèmes de société et des problèmes sociopolitiques (formation politique, éducation à la santé, éducation à la retraite, éducation parentale) et c'est à ce titre-là qu'elle est respectée et reconnue. Elle améliore les connaissances et favorise l'engagement de la société sur des questions concernant le monde qui nous entoure, son développement et la santé.

De plus en plus, dans le cas de problèmes écologiques, on en appelle en dernière instance au consommateur, en tant qu'utilisateur des ressources de l'environnement. C'est là qu'au cours des deux dernières décennies est apparue une nouvelle fonction importante de la formation des adultes.

L'individualisation des systèmes de valeurs est dans l'air du temps depuis le siècle des lumières, mais ce n'est que dans la deuxième moitié de notre siècle qu'elle a véritablement atteint de larges couches de la population. Les instances collectives emblématiques ont perdu de leur influence. La carrière pour les hommes, la famille pour les femmes ne sont plus désormais les seuls éléments moteurs dans la vie. Voilà qui lance de nouveaux défis à la formation des adultes et à l'éducation parentale, en ce sens qu'elles doivent aider à s'orienter vers des projets de vie d'un type nouveau.

Une autre problématique qui, pour beaucoup, appelle une formation des adultes réside dans la naissance de ce que l'on appelle la société des deux tiers, c'est-à-dire la diminution du pourcentage des actifs par rapport à celui des personnes sans emploi et des femmes qui ont dû retourner au foyer. En l'occurrence, on peut considérer qu'il faut viser, en partie, la réintégration dans le monde du travail et, en partie aussi, l'orientation vers des activités alternatives. Même si, comme nous l'avons déjà relevé, on ne peut généraliser, pour une partie de la population tout de même, l'augmentation du temps libre et les activités au service du bien commun comptent parmi les éléments importants qui justifient la formation des adultes.

La proportion des plus de 65 ans a augmenté au cours des dernières décennies, comme a augmenté aussi le nombre des personnes qui prennent une retraite anticipée. Beaucoup parmi ces citoyennes et citoyens d'un certain âge peuvent et veulent non seulement continuer à apprendre mais aussi continuer à être actifs, à apporter leur contribution au monde d'aujourd'hui. De ce désir de rester performant, et du besoin d'information particulièrement aigu dans cette tranche d'âge, se dégage pour la formation des adultes un domaine d'activités important et en plein essor.

Les sociétés industrielles sont devenues des sociétés multiculturelles, ce qui a engendré des mouvements isolationnistes. La coexistence de cultures différentes est certes encouragée çà et là à travers les arts, les modes de vie et le sport, mais la véritable compréhension passe par une éducation systématique, des personnes immigrées, naturellement, mais aussi et surtout par une éducation qui rassemble. La formation des adultes peut jouer un rôle important dans la promotion du processus d'intégration et des compétences culturelles des minorités, dans l'amélioration de leur conditions de vie et de leur situation professionnelle, et dans la création des bases qui sont nécessaires à l'interculturalité.

Enfin, au niveau des organisations internationales, la formation des adultes est devenue, dans les années 1970, un facteur essentiel des projets d'avenir: dans le modèle d'Education permanente de l'UNESCO, dans la *Recurrent Education* de l'OCDE, entre autres. Le premier associe le développement de la formation des adultes à une réforme de l'ensemble du système éducatif et, qui plus est, à une mutation «interne» de toute la société en direction d'une société qui apprend.

5 Lacunes – propositions

L'analyse de la formation des adultes en Suisse, les données de l'Office fédéral de la statistique sur la formation continue et les derniers résultats de la recherche scientifique font ressortir toute une série de lacunes et de problèmes qui ont été résumés ci-après et en regard desquels ont été formulées des propositions concrètes relativement à l'action des pouvoirs publics.

5.1 La formation continue n'est pas encore reconnue comme faisant partie intégrante du système d'éducation

La formation continue a acquis une grande importance pour l'ensemble de la société. A l'heure actuelle, et dans notre société multiculturelle, une formation permanente, au sens d'apprentissage tout au long de la vie, est importante pour toutes les catégories de la population. L'instabilité et le changement des valeurs, la préparation des adultes aux changements dans le monde du travail, dans leur mode de vie, et dans la façon de vivre le quotidien exigent un soutien et un accompagnement qualifiés. Le système d'éducation, considéré dans sa globalité, doit donc intégrer également la formation des adultes, à côté de la première formation, et fournir des possibilités d'apprentissage à toutes les phases de la vie.

La formation continue des adultes est encore, à maints égards, considérée souvent comme un investissement personnel. Pourtant, pour des raisons d'ordre à la fois économique et social, il est dans l'intérêt de chaque individu, comme dans celui des entreprises, des syndicats et de l'Etat, que soient offertes à toutes les couches de la population des possibilités de formation flexibles et efficaces. Par conséquent, les adultes, les partenaires sociaux, comme les pouvoirs publics, portent conjointement la responsabilité de la formation continue.

Proposition 1: la formation des adultes: un domaine équivalent aux autres au sein du système de formation

Les cantons considèrent le système de formation comme un tout à l'intérieur duquel la formation des adultes – degré quaternaire – a la même importance que les autres degrés.

5.2 Il n'y a pas de liaisons suffisantes entre première formation et formation continue

Tout au long de la scolarité obligatoire, l'école et le corps enseignant partent encore trop souvent de cette image du «bagage scolaire» qui contient l'essentiel et équipe les

enfants et les adolescentes et adolescents pour toute leur vie. Bien que la nécessité de la formation continue dans toutes les phases de la vie soit aujourd'hui généralement reconnue, on n'en a pas encore tiré les conséquences qui s'imposent au niveau de l'éducation scolaire de base et de la première formation, comme on n'a pas encore examiné comment, à l'école, jeter les bases de l'apprentissage à vie, ni comment l'école – à travers les contenus de l'enseignement, les méthodes pédagogiques et la motivation des élèves – pouvait préparer à une formation continue à l'âge adulte.

La formation est encore trop fortement organisée comme une succession de phases isolées et étanches. L'apprentissage tout au long de la vie se définit en revanche comme un continuum, qui reconnaît certes l'existence d'interruptions dans la formation, mais qui, par contre, met tout en œuvre pour maintenir chez les apprenants, par delà les phases d'apprentissage ponctuelles, un éternel désir d'apprendre.

Proposition 2: apprendre tout au long de la vie

Les cantons développent un système de formation dont les différents secteurs sont coordonnés les uns aux autres dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

Les contenus et les méthodes d'apprentissage de la formation initiale sont réexaminés en fonction de la formation à l'âge adulte; la formation continue se fonde sur les degrés précédents.

5.3 La distinction entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle continue fait qu'il est difficile de les promouvoir en fonction des besoins

Les compétences de la personne, les compétences sociales et les compétences méthodologiques dont les individus ont besoin pour organiser de manière responsable leur vie privée, sociale et professionnelle doivent être encouragées à l'école puis maintenues et élargies à travers un apprentissage tout au long de la vie. La stricte séparation entre formation professionnelle continue et formation générale des adultes vient du fait que leur évolution, leurs structures, et, conséquemment, leurs bases légales sont différentes; étant donné que ces deux types de formation se recoupent dans de nombreux domaines et qu'ils ont des objectifs communs, cette séparation n'a aujourd'hui plus de raison d'être. Les cours destinés aux parents, comme les activités pour personnes âgées font partie de la formation des adultes. Le perfectionnement professionnel doit porter autant sur la formation de la personnalité que sur la formation générale; approfondissement de la formation générale, éducation parentale et éducation civique ont aussi une influence positive sur la vie professionnelle. Il n'est point judicieux non plus de faire une distinction entre formation destinée aux personnes qui exercent une activité lucrative et formation destinée aux personnes sans emploi; de nouvelles

qualifications peuvent permettre aussi bien d'éviter de perdre un emploi que de réintégrer le marché du travail ou de s'orienter vers une activité nouvelle.

Proposition 3: la formation des adultes: un tout indivisible

Par des moyens appropriés, les cantons veillent à assurer l'unité de la formation des adultes et à supprimer ainsi la distinction entre formation continue, générale et professionnelle, et formation destinée aux personnes sans emploi.

5.4 Les conditions d'accès à la formation continue et les conditions-cadres ne sont pas les mêmes pour tous les adultes

L'accès à la formation est loin d'être le même pour toutes les catégories de la population. Tous les adultes doivent avoir le droit et la possibilité d'exprimer et de satisfaire leurs besoins en matière de formation de base et de formation continue, et c'est sur cela qu'il convient de centrer nos efforts. A certaines périodes, la formation peut revêtir une importance particulière en tant que préparation à de nouvelles tâches ou adaptation face à de nouveaux défis. Les interruptions de l'activité lucrative peuvent être conditionnées par des éléments extérieurs (licenciement, chômage, restructuration au sein de l'entreprise) ou correspondre à une évolution personnelle. Les adultes qui ont les plus graves déficits scolaires et les groupes de population qui auraient le plus besoin de suivre une formation continue sont souvent ceux qui rencontrent les pires difficultés pour accéder à cette formation. Sondages et enquêtes montrent que ceux qui ont la formation la moins poussée doivent généralement se perfectionner à leurs propres frais et durant leurs loisirs, alors que ceux qui ont reçu une bonne formation le font généralement durant leurs heures de travail et aux frais de leurs employeurs. Il en résulte, pour les premiers, non seulement une charge financière supplémentaire mais aussi et surtout un manque de temps et une pression psychique. Ils doivent être encore plus motivés pour s'inscrire à des cours de formation et les suivre de façon régulière.

Pour un maximum d'efficacité, il faut que les cantons se fixent clairement des priorités en matière d'action, c'est-à-dire qu'ils veillent à ce qu'il existe des offres de formation appropriées (formations de base bien sûr, mais aussi les types de formation que l'on ne trouve pas sur le marché). Les conditions d'accès à la formation et les conditions-cadres de cette formation doivent être organisées de façon à ce qu'aucune couche de la population n'en soit exclue, qu'il y ait différentes manières d'y accéder, que l'on puisse réviser sa décision et qu'il y ait une véritable perméabilité.

Proposition 4: une formation des adultes pour tous

Les cantons prennent des mesures appropriées pour rendre la formation des adultes accessible à toutes les couches de la population. Ils soutiennent également les établissements de formation dans leurs efforts pour offrir une vaste gamme de possibilités. En l'occurrence, une importance particulière doit être accordée à la mise en place de passerelles entre les différents degrés et filières de formation.

5.5 Il y a des différences importantes entre les grandes agglomérations et les régions situées à l'écart des grands centres au niveau de la densité de l'offre de formation

On trouve dans les villes un large éventail de cours offerts par des organismes privés, publics ou d'utilité publique. Les adultes intéressés peuvent choisir parmi diverses possibilités de formation offertes dans de nombreux domaines. Tous les groupes de la population n'ont pas la possibilité cependant de suivre des cours en milieu urbain et bien des communes et des zones rurales n'ont pas une offre de formation continue suffisante pour répondre à leurs besoins.

Proposition 5: offre de formation dans les régions

Les cantons encouragent la décentralisation en matière de formation des adultes et, en collaboration avec les communes ou avec d'autres cantons, veillent à assurer un équilibre régional; sont particulièrement importantes: les possibilités de formation offertes dans les zones périphériques ou destinées à des groupes de population à mobilité limitée (mères d'enfants en bas âge, personnes âgées, handicapés).

5.6 Les offres de formation continue ne tiennent pas suffisamment compte des objectifs sociaux

La formation des adultes doit contribuer grandement à renforcer le sens civique et la démocratie et à encourager la participation à l'activité de l'Etat. Elle doit engendrer une véritable prise de conscience des préjugés et de la discrimination existant au sein de la société.

Par delà la formation professionnelle de base et le perfectionnement professionnel, la formation des adultes d'aujourd'hui doit également contribuer à l'intégration de personnes et de groupes de personnes d'origines sociale, culturelle et géographique différentes.

Les sociétés des pays industrialisés sont devenues des sociétés multiculturelles. Pour la coexistence des cultures et pour une meilleure compréhension mutuelle, un enseignement est indispensable; celui-ci devra en premier lieu partir des points communs plutôt que des différences.

La proportion des plus de 65 ans a augmenté ces dernières décennies, de même que le nombre des personnes qui prennent une retraite anticipée. Beaucoup de ces citoyennes et citoyens d'un certain âge souhaitent non seulement continuer à apprendre, mais aussi continuer à prendre une part active dans la société. Ce désir de performance et le besoin d'information particulièrement aigu dans cette tranche d'âge constituent pour la formation des adultes un domaine d'activité important et en plein essor. Les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique montrent que le niveau de formation de la population plus âgée est nettement moins élevé que celui des jeunes. Pour combattre la mise à l'écart et l'isolement des personnes d'un certain âge, il faut leur permettre d'accéder aux programmes de formation existant et créer des offres spécifiques. Pour maintenir et promouvoir leur autonomie, les seniors doivent par ailleurs pouvoir participer à l'élaboration et à l'organisation des programmes de formation.

Pour gérer le flot des informations, tout être humain a besoin de points de repères et d'encouragements. Les nouvelles technologies de l'information et les médias ouvrent un large champ de possibilités de communication et de formation. Parallèlement, il en découle pour bien des catégories de la population de nouveaux problèmes d'accès à l'information et de maîtrise de l'information, problèmes que les différences d'information et de formation existantes menacent d'aggraver et qui, en plus, favorisent de nouvelles formes d'exclusion. L'accès à l'information pour toutes les couches de la population est l'objectif qu'il faut viser.

Proposition 6: résolution de problèmes sociaux

Les cantons soutiennent en particulier les programmes de formation et les projets qui aident à surmonter les problèmes sociaux et politiques, favorisent la cohabitation dans une société multiculturelle telle que la nôtre et servent la compréhension entre les différentes couches de la population et les générations.

5.7 Pour les groupes défavorisés face à la formation, les offres appropriées font parfois défaut. Les possibilités d'accès à la formation et de formations compensatoires sont insuffisantes

Objectif important: l'égalité d'accès à la formation pour l'ensemble de la population, ce qui veut dire: toutes les générations, les personnes des deux sexes, mais aussi, les personnes sans emploi, les personnes immigrées, les personnes handicapées, les

personnes en milieu carcéral, les personnes de toutes les nationalités, indépendamment de leur origine, leur langue maternelle et leur religion. Les groupes de population dont la formation de base est peu étendue ont besoin notamment d'un soutien ciblé. Les déficits scolaires liés à l'origine de la personne ne sont généralement pas compensés durant la scolarité mais plutôt aggravés. Une participation à la formation différente et des conditions-cadres différentes également font que ces déficits persistent à l'âge adulte. La seule façon d'empêcher que les problèmes ne se perpétuent de génération en génération, c'est que les parents puissent bénéficier d'une formation continue et d'un soutien appropriés.

Les personnes non qualifiées qui, en période de haute conjoncture, pouvaient toujours trouver des emplois occasionnels, sont aujourd'hui menacées de chômage et forcées de recourir à des programmes de formation qui leur permettront de combler leurs déficits scolaires. Contrairement à d'autres pays, il n'y a en Suisse que peu de programmes qui permettent de rattraper une formation de base déficiente ou de combler les lacunes de la première formation. Les obstacles temporels et financiers sont trop élevés, ce qui fait que, dans bien des cas, il est impossible de consolider une formation à l'âge adulte. L'offre de programmes de formation continue est très variable selon les cantons, il n'y a pas partout des possibilités de raccordement ou de rattrapage appropriées à des adultes, ou les conditions-cadres sont très différentes, ce qui a une incidence au niveau de la participation et des contraintes qui sont liées à celle-ci. Il est donc indispensable de créer ou de soutenir des offres d'apprentissage destinées à des groupes de population qui ne constituent pas un puissant lobby. Pour être cohérentes, les possibilités de formation continue doivent être organisées de manière à permettre également des interruptions au niveau de l'activité lucrative et au niveau de la formation continue.

Proposition 7: soutien et création d'offres de formation destinées à des publics spécifiques

Les cantons soutiennent ou créent des offres spécifiques de formation de rattrapage ainsi que des offres destinées à des groupes de population qui, de par le contexte, se trouvent défavorisés sur le plan éducationnel, afin de leur permettre d'organiser eux-mêmes leur vie quotidienne, privée et professionnelle.

5.8 Le niveau de formation des femmes est moins élevé que celui des hommes

Les données de l'Office fédéral de la statistique indiquent que le groupe le plus défavorisé en matière de formation, ce sont les femmes. Les filles réussissent certes mieux leur scolarité obligatoire que les garçons, presque 50% des maturités étant obtenues aujourd'hui par des filles. Mais, beaucoup plus souvent que les hommes, les femmes ne suivent pas de formation post-obligatoire et, encore plus souvent, elles

choisissent un apprentissage court (45 % des hommes et 8% des femmes seulement font 4 ans de formation professionnelle). Le choix d'une profession se fait encore très fortement en fonction du sexe. 70% des filles optent pour 10 types de formation professionnelle différents seulement, alors que 70% des garçons choisissent parmi 22 professions différentes. L'éventail – plutôt étroit – des professions choisies par les filles comprend essentiellement des professions typiquement féminines et des professions pour lesquelles la durée de l'apprentissage est limitée et les possibilités de formation continue réduites. Ce qui fait que, plus tard, les possibilités d'avancement restent inégalement réparties entre hommes et femmes.

Les plus grandes différences de formation liées au sexe se situent au degré tertiaire. La proportion des femmes n'y est plus que de 37%. Ce qui fait que la Suisse se range parmi les pays où les différences de formation liées au sexe sont les plus importantes. En Suisse, la formation professionnelle de très haut niveau est encore et toujours territoire masculin. Parmi les titulaires de diplômes et certificats de hautes écoles reconnus, on trouve beaucoup plus d'hommes que de femmes.

Les différences se poursuivent au niveau de la formation continue: les femmes sont plus fortement représentées au niveau des cours et des programmes de formation générale, tandis que les hommes optent davantage pour des formules leur permettant d'améliorer leurs qualifications professionnelles. Dans les deux cas (formation générale et formation professionnelle), il y a une plus forte proportion de femmes qui suivent une formation continue à leurs frais et durant leur temps libre, tandis qu'il y a davantage d'hommes qui le font durant leurs heures de travail et aux frais de leur employeur. Permettre aux femmes qui travaillent comme à celles qui n'ont pas d'activité lucrative de compléter leur formation doit figurer désormais parmi les principaux objectifs à atteindre. Il faut, à cet effet, créer des offres de formation, des possibilités de soutien et des conditions-cadres qui permettent aux femmes de continuer à se qualifier, mais aussi de viser davantage des qualifications élevées, participer à des formations du degré tertiaire, ainsi qu'à la formation continue en entreprise et durant le temps de travail.

Proposition 8: égalité des sexes

Les cantons encouragent l'égalité des sexes dans le domaine de la formation des adultes et soutiennent les mesures qui permettent aux femmes d'obtenir des qualifications professionnelles plus élevées et favorisent leur réinsertion dans la vie active.

5.9 Les expériences extrascolaires ne sont pas reconnues

Dans l'exercice de leur profession, en voyageant, à travers leurs obligations domestiques et familiales, des activités d'assistance, leur engagement social, et des tâches d'utilité publique, les adultes accumulent les expériences et acquièrent quantité de savoir-faire

et de qualifications-clés qui ne sont pas reconnus, ni en cas de reprise d'une activité professionnelle ou d'accès à des programmes de formation continue, ni au niveau des certifications obtenues. Ce sont les femmes qui sont les plus défavorisées par cet état de fait, les femmes qui après une brève expérience professionnelle se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants et occupées de leurs proches, ou qui, après une période de bénévolat, souhaitent reprendre une activité lucrative. Pour beaucoup de filières de formation, on exige d'elles qu'elles rattrapent le niveau de certains diplômes ou certificats de fin d'études, tandis que leurs expériences d'apprentissage extrascolaires ou les cours de formation générale ne sont pas pris en compte. Le système de formation continue doit devenir plus perméable et suffisamment flexible pour encourager les changements de profession ou la prise en charge de nouvelles fonctions. Pour ce faire, il est indispensable de créer un instrument de reconnaissance des expériences d'apprentissage extrascolaires.

Proposition 9: reconnaissance des expériences extrascolaires

En collaboration avec la Confédération, les cantons élaborent un système de validation et de reconnaissance des acquis issus d'expériences extrascolaires, personnelles et professionnelles. Ils soutiennent et encouragent tout effort d'évaluation et de codification de ce type de qualifications.

5.10 Faute d'accords, les Suisses qui travaillent à l'étranger et les étrangers qui exercent une activité lucrative en Suisse peuvent être défavorisés

Suite au rejet de l'EEE, le problème de la reconnaissance réciproque des diplômes entre la Suisse et les autres pays européens n'a toujours pas été résolu. Il y a désavantage à partir du moment où l'exercice d'une profession est lié à un diplôme reconnu par l'Etat. L'accès à la formation est réglé de façon ponctuelle, l'école concernée ou l'Etat décidant si le diplôme suisse sera reconnu ou non. C'est la même chose pour les étrangers qui souhaitent exercer leur profession en Suisse. Des négociations en vue de la libre circulation des personnes exerçant une activité lucrative sont donc nécessaires.

Proposition 10: équivalences à l'échelon international

Les cantons s'emploient à ce que la Confédération, d'entente avec d'autres Etats, garantisse la reconnaissance réciproque des diplômes et certificats obtenus dans le cadre de la formation continue.

5.11 Il manque des possibilités de changement d'orientation aux différents degrés

La vie actuelle ne peut plus être dépeinte comme une succession de phases clairement délimitées les unes par rapport aux autres. Transition et changement – changement de formation, comme d'activité professionnelle ou de mode de vie – sont aujourd'hui la règle. La flexibilité professionnelle a fortement augmenté au cours des dernières décennies. La moitié des personnes qui exercent une activité lucrative ont embrassé aujourd'hui une autre profession que celle pour laquelle elles s'étaient préalablement formées. Pourtant, dès le degré secondaire II, les possibilités de changement d'orientation sont limitées, et, plus tard, il faut souvent recommencer à zéro une nouvelle formation, quand bien même la nouvelle orientation présente des points communs avec la formation précédente.

La formation continue doit s'adapter aux exigences de l'économie et de la société. Ce qui est demandé, c'est un système de formation qui, d'un côté, tienne compte de la rapidité des changements sur le marché du travail, et, de l'autre, soit une réponse à l'individualisation croissante des besoins des adultes en matière de formation et au niveau de leur carrière professionnelle. Le système de formation continue doit présenter suffisamment de souplesse pour encourager les reconversions professionnelles ou la prise en charge de nouvelles fonctions. Les changements d'orientation devraient être rendus possibles à travers une formation organisée selon le principe des unités capitalisables, de la perméabilité, et diverses possibilités de passage entre les différents degrés d'enseignement. L'interconnexion des champs d'activité professionnelle et une plus grande perméabilité entre les différentes catégories professionnelles devraient offrir de plus larges possibilités de choix, de changement et de rattrapage, mais aussi, davantage de souplesse au niveau du temps (module de formation continue), ce qui permettrait d'améliorer considérablement l'accès à la formation continue.

La flexibilité d'accès aux filières de formation fait que les personnes qui travaillent peuvent poursuivre leur formation sans obstacle. La collaboration entre le perfectionnement en entreprise et les mesures de perfectionnement offertes par des institutions doit également être améliorée.

Il convient par ailleurs de développer et d'évaluer les modèles et les éléments de formation qui sont organisés en fonction des besoins individuels des adultes et de leur situation, reposent sur leurs expériences, augmentent leur flexibilité et leur mobilité professionnelles et leur offrent non seulement des possibilités de reconversion professionnelle mais leur permettent aussi d'actualiser leurs connaissances.

Proposition 11: flexibilisation de la formation des adultes

Un apprentissage tout au long de la vie exige des structures appropriées. Les cantons encouragent la modularisation des offres de formation et la création ou la reconnaissance de certifications intermédiaires. Ils veillent notamment, avec la Confédération, à ce que la perméabilité entre les différents domaines et filières de formation soit optimisée et à ce que la mobilité horizontale des personnes qui exercent une activité lucrative soit améliorée.

5.12 Il y a peu d'instruments d'évaluation de la qualité généralement reconnus

On ne peut, ni quantitativement, ni qualitativement, avoir une vue d'ensemble de l'offre actuelle en matière de formation continue. Pour le «client», cela veut souvent dire opter pour une offre de formation sans avoir pu au préalable se faire une idée de sa qualité. Ces dernières années, les responsables de la formation (écoles, instituts, etc.) ont considérablement intensifié leurs efforts pour garantir la qualité de leur offre. Beaucoup d'entre eux ont introduit de véritables systèmes de gestion de la qualité (ex.: ISO 9001, EFQM, et autres). Mais ces efforts n'ont pas vraiment conduit à plus de transparence. Il faudrait pour cela des standards communs, applicables à l'ensemble du pays, seuls garants de la qualité de la formation continue. Il est certes des organismes responsables de la formation, ou des organisations faîtières, qui ont développé leurs propres normes de qualité (ex.: FSEA-FdF, Association des écoles de commerce suisses, etc.). Il faudrait cependant un système qui permette de comparer les efforts qui sont faits sur le plan qualitatif et de les apprécier en fonction de standards dont on aura convenu en commun. Au niveau des cantons, différents services vérifient la qualité des offres de formation continue, ou de leurs auteurs. Il faudrait à l'avenir réunir les forces et professionnaliser la fonction des pouvoirs publics en matière d'assurance-qualité (d'entente avec la Confédération). Une sorte de procédure d'accréditation pourrait servir de base au soutien financier de l'Etat, à la reconnaissance des diplômes, mais aussi pour la délivrance de mandats de prestations (p.ex. en ce qui concerne les cours destinés aux personnes sans emploi).

Proposition 12: développement de la qualité

Les cantons soutiennent par des mesures appropriées les efforts des responsables de la formation d'adultes en faveur d'une amélioration de la qualité de cette formation. Ils reconnaissent les normes de qualité existantes ou fixent eux-mêmes leurs propres standards. Ils encouragent les offres de formation continue qui servent à la qualification de formateurs et formatrices d'adultes ou qui sont utiles aux organisateurs et organisatrices de la formation des adultes.

5.13 Il y a dans le domaine de la formation des adultes multiplicité des compétences et, souvent, une vaine concurrence entre organismes publics et privés

Le domaine quaternaire s'est développé au fil du temps, parallèlement aux événements. Contrairement aux offres de formation scolaire, dont les cantons portent pratiquement seuls toute la responsabilité, la formation des adultes est un domaine dans lequel les cantons partagent les responsabilités avec d'autres (services fédéraux, associations professionnelles, organismes privés).

La répartition des compétences entre la Confédération, les cantons, les communes et le secteur privé est extrêmement complexe. Face aux organismes privés, l'Etat joue un rôle véritablement subsidiaire. Même au niveau des communes, il existe souvent une vaine concurrence entre les différents organisateurs de formations, une concurrence au détriment des petites institutions qui se traduit par la multiplication des offres. C'est précisément parce que les cantons ne sont que l'un des différents piliers sur lesquels repose la formation des adultes qu'ils doivent assurer une fonction de coordination. Il convient de clarifier la responsabilité de chacun dans un dialogue permanent avec les services fédéraux et la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA), et ce, pour atteindre une efficacité optimale et une claire répartition des rôles.

Proposition 13: coordination

Les cantons et la Confédération soutiennent et, au besoin, initient la coordination entre les institutions responsables de la formation des adultes. Pour les communes et pour les organisateurs de la formation, ils assurent une fonction de relais et font office de plate-forme d'information.

5.14 Une partie seulement de la population participe à la formation continue

Ce sont avant tout les personnes qui ont déjà reçu une bonne formation de base qui profitent régulièrement des cours et des programmes de formation continue, tandis que celles dont la formation initiale est moins étendue ne prennent part que rarement à la formation continue. La responsabilité de la faible participation à la formation des personnes peu qualifiées ne peut pas leur être imputée entièrement. Il convient plutôt d'examiner quelles sont les mesures à prendre, quelles sont les possibilités d'accès qu'il faut créer et quelles sont les formations qui peuvent être offertes pour pouvoir relever le niveau d'éducation de toutes les catégories de la population, et en particulier des personnes défavorisées, marginalisées, peu qualifiées et sans emploi. Promouvoir la formation des adultes, c'est à la fois abolir les obstacles et garantir un éventail de formations qui tiennent compte des besoins et des conditions de vie des adultes.

Sensibiliser l'ensemble de la population aux «vertus» de la formation continue et l'amener à prendre conscience du fait que la formation est, pour tous, un processus permanent est une tâche capitale. Grâce à un travail de vulgarisation ciblé, toutes les couches de la population doivent être motivées à participer à la formation continue.

Proposition 14: accroissement de la motivation et de la participation

Au moyen de mesures appropriées telles que information, sensibilisation, orientation, mise à disposition de possibilités de formation accessibles à tous et création de conditions-cadres appropriées, les cantons augmentent la motivation à l'égard de la formation continue et la participation aux cours, et ce, au niveau de toutes les couches de la population.

5.15 Les formations offertes aux degrés tertiaire et quaternaire du système suisse d'éducation et de formation sont d'une telle diversité que l'individu a de la peine à s'y retrouver

Les offres de formation destinées aux adultes sont différentes d'une région, d'un canton ou d'une localité à l'autre, et souvent aussi elles sont déterminées par le hasard, des questions de mode ou l'idée de profit. D'un côté, l'offre doit être axée sur les besoins de ceux qui participent à la formation mais, de l'autre, les organismes responsables de la formation proposent des cours et des programmes qui correspondent à leur propre idée. A travers information et conseils, il faut créer les conditions nécessaires pour permettre à tous les adultes d'identifier leurs propres besoins en matière de formation et de choisir individuellement une formation continue appropriée.

Proposition 15: information et conseils

Les cantons assurent l'information sur les possibilités en matière de formation des adultes, ce qui permet aux participantes et participants de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Ils encouragent les possibilités de consultation et de formation qui permettent à ceux qui désirent se perfectionner de dresser le bilan de leurs connaissances et de leurs compétences.

5.16 La Suisse est en retard en ce qui concerne la recherche dans le domaine de la formation des adultes

La planification et l'encouragement systématiques de mesures de formation continue doivent être étayés par des activités de recherche. Le besoin se fait sentir en particulier au niveau de la recherche qualitative: il ne s'agit pas seulement d'évaluer les programmes

en cours mais d'examiner les motivations, les conditions et les raisons de la participation à la formation continue, et de son interruption, et aussi de clarifier les besoins des groupes marginaux et des personnes défavorisées.

Tandis que dans les universités européennes et américaines du Nord il existe des chaires et des instituts consacrés à la formation des adultes, et que des équipes de recherche font de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, en Suisse, seule l'Université de Genève possède une chaire de formation des adultes. Dans les universités de Suisse alémanique, ni la formation des adultes ni la recherche dans le domaine de la formation professionnelle ne sont représentées. Dans le cadre du Programme national de recherche 33, quelques projets de recherche portant sur la formation des adultes ont été menés; ce programme achevé, il n'existe plus rien de tel. A l'heure actuelle, il n'y a que de la recherche ponctuelle, souvent réactive (en situation de crise).

Proposition 16: recherche

Les cantons encouragent la recherche dans le domaine de la formation des adultes et de la formation continue, une importance particulière devant être accordée à la recherche appliquée. Il est important par ailleurs de participer aux projets de recherche internationaux dans le domaine quaternaire et d'exploiter leurs résultats en Suisse.

5.17 Le côté prévisionnel fait défaut

Il est certain que dans beaucoup de cantons on trouve des projets pilotes, que des initiatives sont lancées et qu'une évolution est en cours, mais il manque cependant les structures nécessaires à l'innovation. Ainsi, c'est plutôt le hasard qui fait que des mesures sont prises, car il n'y a ni coordination, ni évaluation systématique au delà du cadre des cantons. Une politique prospective en matière de formation des adultes doit intégrer les incidences des changements économiques et sociaux sur les besoins de formation de toutes les catégories de la population et sur leur participation à la formation continue.

Proposition 17: innovation et développement

Les cantons favorisent par des mesures appropriées les innovations et les développements axés sur ce que seront les exigences de demain en matière de formation continue. Ils encouragent, au niveau des idées comme sur le plan matériel, de nouvelles formes d'apprentissage pour adultes – plus grande flexibilité au niveau des horaires et de la localisation des cours – et rendent possible la réalisation de projets pilotes dans différents secteurs de la formation des adultes.

5.18 Le soutien financier de l'Etat n'est pas assez ciblé. Il y a entre la formation de base et la formation continue un déséquilibre éclatant

En chiffres absolus comme par rapport aux autres pays, on constate qu'en Suisse l'Etat ne contribue que modestement au financement de la formation continue. Il existe par ailleurs de grosses différences entre les cantons au niveau de sa promotion. La séparation entre formation (générale) des adultes et formation (professionnelle) continue – basée sur les différentes législations cantonales – fait que les possibilités de financement et de promotion des pouvoirs publics sont très différentes. Les structures de promotion sont souvent peu claires et injustes. Et ce sont principalement les catégories de population à revenu extrêmement modeste qui sont le plus défavorisées. Il convient d'étudier différentes façons de promouvoir la formation continue chez certains groupes de la population (futurs parents, personnes qui débutent dans la vie professionnelle).

Etant donné que l'importance sociale et économique du secteur de la formation continue ne cesse d'augmenter, il convient aussi de vérifier la pondération et le rapport existant entre formation initiale et formation continue au niveau du soutien financier de l'Etat. Dans le domaine quaternaire, la formation ne peut pas (seulement) être abandonnée aux lois du marché, sinon les groupes de population qui ont le moins accès à la formation se trouveraient encore plus marginalisés.

Proposition 18: financement

Les cantons consacrent à la formation des adultes des ressources financières et humaines suffisantes. Ils interviennent dans les domaines dans lesquels, sans leur soutien, les objectifs ne pourraient pas être atteints (principe de la subsidiarité).

Formation générale et formation professionnelle des adultes forment une unité et doivent être traitées de la même façon sur le plan du financement.

Les cantons ne se limitent pas à soutenir les institutions qui proposent des mesures de formation continue appropriées mais octroient également des aides individuelles à la formation, ce qui permet à toutes les couches de la population d'avoir accès à des cours de formation pour adultes.

5.19 Les conditions-cadres et les bases légales sont très différentes selon les cantons

Seuls les cantons de Berne et de Fribourg ont déjà une loi particulière pour la formation des adultes; dans certains cantons, des lois analogues sont en préparation ou expérimentées; enfin, dans les autres cantons, le financement de la formation des adultes s'effectue sur la base de l'encouragement de la culture, la législation afférente à l'enseignement ou la loi sur la formation professionnelle. S'il semble que cela puisse lui

donner une meilleure assise, il convient d'envisager la promulgation d'une loi spécifique pour la formation des adultes.

Le développement et la coordination de la formation des adultes, de même que l'information et la concertation au sein des cantons rendent indispensable la présence de délégués à la formation des adultes dans chaque canton. Les cantons devraient donc, dans la mesure du possible, créer au sein de leurs départements de l'instruction publique respectifs un service responsable des questions afférentes à la formation des adultes et le doter des locaux, moyens financiers et ressources humaines qui lui sont nécessaires.

Il convient d'encourager l'institutionnalisation du dialogue et de la coopération entre les responsables cantonaux, régionaux et communaux de la formation des adultes.

Proposition 19: conditions-cadres dans les cantons

Les cantons créent les bases légales indispensables pour la formation des adultes. Ils entretiennent ou soutiennent, selon leurs possibilités, des services cantonaux de la formation des adultes. Pour ce faire, ils mettent à disposition les locaux, les moyens financiers et le personnel nécessaires. Ils encouragent la collaboration de tous les acteurs de la formation des adultes au niveau des cantons, des régions et des communes et accordent également leur politique de promotion avec celle de la Confédération.

6 La CIRFA se présente

La Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA) est une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Elle a été fondée en 1994. L'institutionnalisation de la conférence devait consolider la place de la formation des adultes dans le système éducatif suisse et témoigner de la nécessité d'une démarche concertée des cantons. Ses objectifs ont alors été définis comme suit:

- échange d'expériences et encouragement des contacts entre les cantons et les régions linguistiques,
- réunion, traitement et mise à disposition des documents de base sur lesquels repose la formation des adultes, d'entente avec d'autres institutions actives dans le même domaine,
- développement de lignes directrices et de concepts de politique de l'éducation en matière de formation des adultes,
- encouragement des contacts internationaux.

Depuis sa création, la CIRFA a participé activement à l'élaboration du règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des diplômes de formateur et formatrice d'adultes. Ce règlement est entré en vigueur le 1er août 1998 et constitue un apport indéniable à l'assurance qualité en matière de formation des adultes. Régulièrement, les membres de la CIRFA participent à des manifestations sur le plan national et international et permettent ainsi une bonne diffusion des informations et des résultats des recherches et colloques.

Un état des lieux et des lignes d'action ont été élaborés en 1997 et ont donné naissance au document «Formation des adultes: stratégie CIRFA». Les propositions qu'il contient ont été retravaillées pour trouver place dans le présent document.

L'Assemblée plénière de la CIRFA est composée des représentantes ou représentants des services spécialisés de tous les cantons – une personne par canton, avec droit de vote – ainsi que du délégué à la formation des adultes de la CDIP. Les cantons bilingues, ainsi que les cantons où deux départements différents sont chargés de la formation des adultes, peuvent déléguer un second représentant, mais celui-ci n'a pas le droit de vote.

Diverses organisations ou institutions apparentées peuvent participer occasionnellement aux délibérations de la CIRFA, avec voix consultative.

Les délégués des cantons se rencontrent au cours des assemblées d'une part, et au niveau des régions de la CDIP d'autre part. Le bureau de la conférence est composé des représentantes ou représentants des différentes régions ainsi que du délégué à la formation des adultes de la CDIP.

Annexes

A «Formation des adultes»: stratégie CIRFA

1 Structures et ressources étatiques

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>Les structures/critères de promotion ne sont pas transparents (dissémination des compétences dans les méandres de l'appareil administratif).</p> <p>Les cantons n'assument leur responsabilité en matière de formation des adultes que de façon parcellaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - compétences mal définies - absence de bases légales - absence d'infrastructure (services spécialisés notamment) - pas assez de temps et de moyens financiers mis à la disposition des responsables cantonaux 	<p>En ce qui concerne la formation des adultes, les structures et les compétences sont clairement délimitées à l'échelon national.</p> <p>Les cantons assument pleinement leur responsabilité dans le domaine de l'éducation des adultes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - compétences clairement définies - existence de bases légales visant à promouvoir la formation des adultes - services ou centres spécialisés cantonaux disposant de la capacité de travail nécessaire - soutien financier assuré 	<p>Créer des structures clairement définies à tous les niveaux de l'Etat; mise à disposition de ressources financières par l'Etat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser le bilan de la situation actuelle. - Créer dans le domaine de la formation des adultes des structures claires à tous les niveaux. - Tous les cantons doivent asseoir la formation des adultes sur des bases légales. La législation doit tenir compte de l'intégration de la formation générale et de la formation professionnelle. - Réglementation claire des compétences pour la mise à disposition des ressources financières. Sauvegarde du principe de subsidiarité. - La Confédération veille à assurer une collaboration verticale entre elle et les cantons. - Les cantons créent des conditions-cadres favorables au développement de la formation des adultes au niveau des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA élabore une/des législation(s) modèle(s). - La CIRFA adopte des recommandations communes pour la création de structures et de ressources à l'échelon cantonal. - La CIRFA clarifie le rapport canton-communes en matière de formation des adultes (état de la situation, modèles, exemples, expériences). - La CIRFA encourage la coordination et la collaboration entre les responsables de la formation des adultes au niveau régional à travers des rencontres institutionnalisées. - La CIRFA organise un séminaire intercantonal ayant pour thème la législation en matière de formation des adultes.

2 Formation initiale et formation des adultes

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>La majorité des personnes qui fréquentent des cours pour adultes possèdent un bon niveau d'instruction. Il y a trop peu d'offres de formation compensatoire.</p> <p>La perméabilité et les possibilités de passage entre la formation de base et la formation continue ne sont pas suffisantes et parfois même pas garanties (problèmes de raccordement entre les deux niveaux de formation).</p> <p>Il y a entre la formation de base et la formation continue – en ce qui concerne l'importance qu'on leur accorde et leur développement – un déséquilibre manifeste.</p>	<p>La formation des adultes compense les lacunes de la formation initiale.</p> <p>La formation des adultes est la suite organique de la formation initiale (principe des vases communicants).</p> <p>Il y a dans tous les domaines de formation concrétisation du concept d'apprentissage tout au long de la vie.</p>	<p>Présenter des concepts incarnant la notion d'apprentissage tout au long de la vie; faire comprendre l'intérêt d'une politique de l'éducation globale et unitaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut, dès la formation de base, susciter la volonté d'apprendre tout au long de la vie. - Il convient de déplacer certains éléments des programmes d'enseignement de la formation de base à la formation des adultes, c'est-à-dire qu'il faut réviser les plans d'études de la formation de base et les alléger au profit de la formation continue. - L'Etat doit veiller à ce que toutes les personnes dont la formation de base est incomplète aient accès à des possibilités de formation continue compensatoire. Un effort doit être fait par ailleurs pour sensibiliser ce groupe-cible. - De par sa politique, l'Etat doit garantir des possibilités de formation continue à l'issue de toutes les formations. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA élabore un concept permettant de concrétiser la notion d'apprentissage tout au long de la vie (ou, éventuellement, délivre pour ce faire un mandat à des tiers). Elle motive les représentantes et représentants de tous les cantons en vue de l'application de ce concept. - La CIRFA s'emploie à ce que la formation des adultes soit davantage intégrée au niveau de la formation des personnes enseignantes et des plans d'études (propositions concrètes de la CIRFA). - La CIRFA tente d'insérer les préoccupations et les objectifs de la formation des adultes dans les travaux des commissions les plus diverses (formation professionnelle, formation générale, etc.). - La CIRFA procède à un inventaire et à une évaluation des besoins en ce qui concerne les possibilités de formation continue compensatoire offertes dans tous les cantons. Elle recommande aux cantons de développer leur offre de formation en fonction des besoins existants (p.ex. cours «Lire et écrire», mais aussi cours de rattrapage pour différents diplômes et certificats de fin de scolarité ou certificats de fin d'apprentissage, conformément à l'article 41 LFPr).

3 Problèmes de transition, perméabilité et flexibilité

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>La perméabilité horizontale entre les différentes filières de formation n'est pas garantie.</p> <p>Seuls les certificats et diplômes officiels sont reconnus; l'expérience et les compétences acquises en dehors de l'école ne sont guère prises en compte.</p> <p>Que ce soit pour des raisons d'ordre géographique ou de disponibilité de temps, l'accès à la formation continue est très inégal et plus difficile pour certains groupes sociaux.</p>	<p>Au niveau de la formation continue, le système de formation est perméable et flexible.</p> <p>L'expérience et les compétences acquises en dehors de l'école sont reconnues.</p> <p>L'accessibilité de l'offre de formation pour adultes est garantie à tous les égards (égalité des chances).</p>	<p>Promouvoir à la fois la mobilité verticale et la mobilité horizontale; faciliter les changements d'activité professionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat favorise la flexibilité du système de formation continue (modularisation, système d'unités capitalisables). - L'Etat assouplit les conditions d'accès à la formation continue (les compétences devraient être prises en compte au même titre que les diplômes). - Les expériences d'apprentissage extrascolaires sont reconnues et capitalisables (reconnaissance des acquis). - Les cantons encouragent la formation des adultes en particulier sur le plan régional (principe de la décentralisation). - L'Etat mène une politique visant à encourager l'utilisation et la diffusion des techniques d'information modernes dans le domaine de la formation des adultes (Internet, réception de programmes de formation à la TV, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA encourage la collaboration entre les régions, p.ex. en instituant des conférences régionales. Une coopération accrue doit permettre aux cantons d'avoir plus de poids auprès des autorités fédérales. - La CIRFA soutien et propage la reconnaissance des expériences d'apprentissage extrascolaires (cf. le projet «Manuel de qualification»). Les membres de la CIRFA répandent cette idée dans leurs cantons. - La CIRFA contribue à promouvoir l'idée d'un système d'unités capitalisables en participant à sa diffusion dans les cantons. - La CIRFA édicte des recommandations concernant les conditions d'accès à la formation de base et à la formation continue. - La CIRFA met au point différentes manières de parvenir à une plus forte décentralisation de l'offre de formation pour adultes.

4 Qualité

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>Il y a dans tout le secteur de la formation continue une forte tendance à rester très scolaire (p.ex. formations à l'intention des personnes sans emploi).</p> <p>Il n'est pas possible de cerner véritablement l'offre de formation continue, ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif.</p> <p>Il n'existe pas d'instruments d'évaluation de la qualité communs et reconnus.</p> <p>Il y a des différences considérables au niveau des compétences méthodologiques et de la qualité didactique des personnes enseignantes.</p> <p>Au niveau de la formation des adultes, les personnes enseignantes décident souvent seules des programmes et des méthodes d'enseignement, alors que ça n'est pas nécessaire.</p>	<p>Il existe dans le domaine de la formation continue une culture de l'apprentissage propre aux personnes adultes.</p> <p>La transparence de l'offre et de la qualité de la formation est garantie à la «clientèle» potentielle.</p> <p>Il existe des normes de qualité reconnues en matière de formation des adultes.</p> <p>Il est garanti que les personnes enseignantes qui exercent au niveau de la formation des adultes satisfont à des normes méthodologiques et didactiques minimales.</p> <p>Grâce à la concertation, on peut, autant que possible, mettre à profit, les compétences et les expériences personnelles des participantes et participants.</p>	<p>Encouragement par l'Etat de la formation des formateurs; création par l'Etat de normes de qualité que se doivent de respecter les bénéficiaires de subventions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat encourage la formation des formateurs et formatrices (FdF). - L'Etat établit des normes de qualité communes et reconnues, du moins pour les offres de formation qu'il subventionne. - La discussion concernant les niveaux FdF 1-4 va bon train. - La formation des adultes accroît son influence au niveau de la formation en relation avec les problèmes de chômage. - Les personnes enseignantes qui exercent dans des établissements subventionnés et qui, jusqu'ici, s'occupaient essentiellement de la formation de base doivent être préparées à enseigner au niveau de la formation continue par des cours ciblés. - L'efficacité de la bourse des offres de perfectionnement BOP doit être optimisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA s'accorde sur des indicateurs ou principes de qualité communs pour la formation des adultes. - En se basant sur les tendances actuelles en matière de développement de la qualité et en collaboration avec d'autres commissions (p.ex. la CRFP), la CIRFA élabore des modèles d'assurance qualité qui sont applicables. - La CIRFA traite directement avec l'OFIAMT, Section Marché du travail (éventuellement d'entente avec la CRFP, la FSEA, etc.), du problème de l'assurance qualité, en vue d'une meilleure intégration des efforts actuels. - La CIRFA œuvre en faveur du raccordement des centres cantonaux de formation des adultes à la banque de données BOP.

5 Financement

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>L'aide financière apportée par l'Etat est souvent accordée un peu au hasard et insuffisamment ciblée.</p> <p>Les formations universitaires bénéficient d'importantes subventions alors que, comparativement, les formations du degré tertiaire non universitaire sont nettement moins soutenues.</p> <p>La formation des adultes est de plus en plus axée sur les besoins du marché.</p>	<p>L'Etat apporte un soutien financier à ceux qui en ont le plus besoin.</p> <p>Les formations du secteur tertiaire (formations universitaires et non universitaires) sont traitées de la même façon en matière de subventionnement.</p> <p>La formation des adultes est certes organisée en fonction des besoins du marché, mais pas à des fins économiques seulement.</p>	<p>Révision de l'ensemble du système de subventionnement de la formation des adultes dans le but d'une répartition équitable:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Confédération et les cantons révisent les critères/ formes de subventionnement dans le but d'une répartition plus juste, plus réfléchie et mieux ciblée des subventions. - L'intégration de la formation des adultes dans l'ensemble du système éducatif doit se traduire concrètement par le fait que le soutien financier des pouvoirs publics n'est pas réservé aux seules formations de base mais étendu à la formation des adultes. - Le montant de l'aide accordée par l'Etat aux formations du domaine tertiaire non universitaire doit correspondre au montant dont bénéficient les formations universitaires. - L'Etat doit garantir une offre équilibrée de formations compensatoires. Les institutions qui œuvrent dans ce domaine doivent si possible bénéficier d'un soutien financier. Entre les offres de formation susceptibles de figurer sur le marché de la formation continue (formations correspondant à une demande) il faut faire jouer les lois de la concurrence. L'Etat doit créer les conditions nécessaires à cet effet. - Il convient de supprimer les différences qui existent au niveau du soutien dont bénéficient les offres de formation générale et les offres de formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA s'efforce de coordonner les intérêts à l'échelon national (trouver rapidement une nouvelle approche pour clarifier les structures de promotion au niveau fédéral). - La CIRFA fait un travail de réflexion et de conceptualisation pour trouver d'autres formes de financement dans le domaine de l'éducation des adultes.

6 Les différents domaines de la formation des adultes

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>Etant donné la dissémination des compétences et les différences qui en découlent en matière de subventionnement, formation professionnelle et formation générale d'adultes sont deux domaines totalement distincts.</p> <p>Il existe entre la formation générale et la formation professionnelle des adultes une énorme différence de prestige.</p> <p>Les besoins sont considérés par trop unilatéralement (démarche très pragmatique, adaptation aux technologies nouvelles, réinsertion professionnelle des sans-emploi).</p> <p>Au sein des entreprises, la formation continue se déroule quasiment en autarcie.</p>	<p>La formation générale et la formation professionnelle des adultes se complètent de manière optimale et forment un tout.</p> <p>La formation générale des adultes a la même importance que leur formation professionnelle.</p> <p>La formation des adultes contribue à résoudre les problèmes socio-politiques et les problèmes de société (éducation à l'environnement, éducation politique, éducation en matière de santé, éducation au 3e âge, éducation des parents) et elle est reconnue et respectée en tant que telle.</p> <p>Formation continue intra et inter entreprises se complètent.</p>	<p>Le secteur quaternaire est considéré comme une unité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de développer le sentiment que la formation des adultes contribue également à la résolution des problèmes socio-politiques et des problèmes de société (p.ex. à travers l'éducation à l'environnement, l'éducation politique, l'éducation en matière de santé, l'éducation au 3e âge, l'éducation des parents, etc.). - Même dans le domaine financier il convient d'adopter une approche plus globale et plus unitaire et de ne plus se baser exclusivement sur les données institutionnelles. - Il convient de considérer dès le départ que les subventions accordées à la formation générale et professionnelle des adultes devraient être identiques. - La séparation entre formation professionnelle et formation générale doit être gommée au maximum, p.ex. à travers une collaboration plus étroite entre l'OFIAMT et d'autres organismes officiels. - Il faut encourager le dialogue entre les responsables de la formation continue intra et inter entreprises. - Pour que la formation des adultes aient davantage d'impact auprès des personnes non qualifiées, il faut associer les partenaires sociaux à sa promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA utilise toutes les occasions pour professer l'unité du secteur quaternaire. Ce thème doit notamment se voir accorder une importance particulière dans le concept d'«apprentissage tout au long de la vie» qu'il convient de mettre au point (voir point 2!). - La CIRFA élabore un argumentaire qui vise à mettre en évidence l'unité et la nécessité de la promotion du secteur quaternaire de l'éducation des adultes.

7 Multiplicité des supports

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>Etant donné la tendance croissante à la professionnalisation, tout le secteur bénévole de la formation des adultes est de plus en plus sous pression.</p> <p>Il existe une vaine concurrence entre les offres qui émanent du secteur public et celles qui émanent du secteur privé.</p> <p>La tendance qu'ont les différents services ou organismes prestataires de formation à faire cavalier seul empêche toute tentative constructive de développement.</p>	<p>La multiplicité des supports est garantie (supports bénévoles, offreurs professionnels, etc.).</p> <p>Supports privés et publics se complètent de façon optimale.</p> <p>Toutes les organisations faïtières du secteur public et du secteur privé travaillent en collaboration de façon optimale.</p>	<p>Définition du rôle de l'Etat dans le domaine de la formation des adultes, et notamment de ses relations avec les organismes privés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a le devoir de promouvoir la formation des adultes, notamment si elle est sans but lucratif. - Il aide à maintenir la multiplicité de l'offre de formation en encourageant aussi, par des mesures ciblées, les activités émanant du secteur privé et les activités bénévoles. - Dans la mesure où il s'agit d'offres susceptibles de figurer sur le marché (réponse à une demande), supports publics et privés devraient «lutter à armes égales» (mêmes conditions). - La collaboration entre les organisations faïtières du secteur public et du secteur privé doit être optimisée (p.ex. en rendant la coopération particulièrement attrayante). 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA revoit et optimise sa collaboration avec la FSEA. - La CIRFA s'efforce de parvenir à une coopération plus étroite avec la Commission spécialisée Formation continue de la CRFP.

8 Recherche et développement

Situation actuelle	Situation idéale	Nécessité d'intervention des pouvoirs publics	Domaines d'intervention possibles pour la CIRFA
<p>La recherche dans le domaine de la formation des adultes n'est que ponctuelle (les chaires d'enseignement sont rares; filière relativement peu implantée).</p> <p>La formation des adultes est généralement une réponse à un phénomène (surmonter une crise économique, cf. réinsertion professionnelle des personnes sans emploi). Elle n'a généralement aucun caractère prévisionnel.</p>	<p>La recherche en éducation se penche systématiquement sur le secteur quaternaire de l'éducation des adultes.</p> <p>La formation des adultes traduit au niveau des programmes et offres de formation les prévisions concernant l'évolution de la situation.</p>	<p>Il convient de donner à la recherche dans le domaine de la formation des adultes une dimension nationale. Les institutions existantes doivent être associées à cette tâche:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarification de la situation actuelle dans le domaine de l'éducation des adultes à travers un projet de recherche. - Assumer des tâches de coordination, p.ex. en collaboration avec le CSRE à Aarau. - La Confédération met à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à la recherche (chaires d'enseignement, mais aussi projets pilotes axés sur la pratique). - Développement de la recherche à la fois dans un sens réactif et prospectif (anticipation, accompagnement des projets). - Effectuer des activités de recherche et de développement pas seulement au niveau national, mais participer aussi à des projets internationaux et rendre utilisables leurs résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CIRFA formule des propositions (p.ex. dans le cadre d'un nouveau projet du Fonds national) en ce qui concerne l'orientation future de la recherche dans le domaine de l'éducation des adultes. Elle suscite des projets de recherche dont elle peut aussi, selon les circonstances, assurer le suivi. - La CIRFA coordonne ses efforts avec ceux d'autres institutions telles que la FSEA, l'ISFPF, la SRFP, le CSRE, etc. - La CIRFA œuvre pour la diffusion des résultats de la recherche et fait des propositions d'application du concept.

B Situation de la formation des adultes dans les cantons

L'enquête fait le point de la situation de la formation des adultes dans les cantons en octobre 1998.

Tous les cantons ont été priés d'exposer brièvement leur propre situation. Les questions suivantes ont servi de trame à la rédaction des textes:

- *Quels sont à l'heure actuelle les points forts des activités dans votre canton?*
- *Quelles sont les structures existantes et quelle est la situation financière actuelle dans le domaine de la formation des adultes?*
- *Quelles sont les bases légales qui sous-tendent votre activité?*
- *Quels sont vos points forts dans le domaine de la formation des adultes - où se situent les lacunes?*
- *Quels sont les travaux qui seront entrepris au cours des prochaines années, et les défis auxquels vous devrez faire face?*

Les textes figurant ci-après donnent une vue d'ensemble des activités et des efforts déployés dans les cantons dans le domaine de la formation des adultes.

Kanton Aargau

Die berufliche Erwachsenenbildung

Ein recht umfangreiches, weitgehend aber traditionelles Angebot besteht im Kanton Aargau im Bereiche der beruflichen Erwachsenenbildung. Diese wird durch die Berufsbildungsgesetzgebung des Bundes und des Kantons geregelt und in einem beträchtlichen Umfang auch mitfinanziert. Träger der beruflichen Erwachsenenbildung sind in erster Linie die Berufsschulen und -verbände.

Die allgemeine Erwachsenenbildung

Im Bereich Kultur, Freizeit und Erholung hat sich bisher – dank der Förderung durch das Kulturgesetz – das freie Spiel von Angebot und Nachfrage im Allgemeinen bewährt. Dank dem oft unterschätzten, grossen Anteil an unbezahlter Arbeit von engagierten Personen besteht im Aargau, neben den professionellen Organisationen, ein vielfältiges Angebot. Der Kanton beschränkt sich in diesem Bereich auf eine partielle Finanzierung auf der Basis des Kulturgesetzes (Kuratorium) und aus dem Lotteriefonds (Regierungsrat). Beide Entscheidungsträger beschliessen dabei auf Grund von Gesuchen der veranstaltenden Organisation von Fall zu Fall über die Höhe der Beiträge. Die Mittel des Kuratoriums, dessen Kredite für den Erwachsenenbildungsbereich beschränkt sind (ca. Fr. 400'000.–), kommen dabei in erster Linie den Dachorganisationen von Anbietern (Vereinigung der aargauischen Volkshochschulen, Arbeitsgemeinschaft für Freizeitgestaltung, Aargauische Eltern- und Erwachsenenbildung) und den Bildungshäusern (Stapferhaus, Herzberg, Boswil) zugute. Der Regierungsrat kann für inner- und ausserkantonale Einzelvorhaben und grössere Veranstaltungen von kantonaler, mindestens aber von eindeutig regionaler Bedeutung, Beiträge aus dem Lotteriefonds bewilligen. Neben diesen beiden kantonalen Quellen engagieren sich die Gemeinden in unterschiedlichem Ausmass bei lokalen oder regionalen Veranstaltungen.

Die aargauische Erwachsenenbildungspolitik

Ausser für die finanzielle Unterstützung existieren keine rechtlichen Grundlagen für eine aktive aargauische Erwachsenenbildungspolitik des Regierungsrates oder der Verwaltung, welche die Qualitätssicherung, die Nutzung von Synergien, die Koordination der Veranstaltungen, eine Weiterentwicklung der Organisationen und Angebote, die Zusammenarbeit über die Kantonsgrenzen hinaus sicherstellen könnte. Auch die Anbieter selbst sind nicht in der Lage, den kontinuierlichen, qualitativ anspruchsvollen und regionsübergreifenden Aufbau und eine systematische Weiterentwicklung in der Erwachsenenbildung zu gewährleisten. Die personellen und finanziellen Ressourcen der meisten Organisationen – mit Ausnahme der professionellen Anbieter – sind

ausserordentlich bescheiden. Die Interessengemeinschaft der Erwachsenenbildungsorganisationen (IGEB) im Aargau, ein Zusammenschluss von rund 40 Organisationen, kann als Verein mit wenig personellen und finanziellen Mitteln diese Aufgaben ebenfalls nicht übernehmen.

**Projekt «Förderstrukturen Erwachsenenbildung Aargau»
verabschiedet vom Regierungsrat am 29. April 1998**

Mit dem Projekt «Förderstrukturen Erwachsenenbildung Aargau» (EB-AG) soll, aufbauend auf einer eingehenden Analyse bis ins Jahr 2000, aufgezeigt werden, mit welchen Mitteln und Instrumenten der Kanton Aargau und seine Gemeinden die Erwachsenenbildung in Zukunft fördern sollen.

Ziel der Förderung ist es,

- im Quartärbereich in allen Regionen des Aargaus qualitativ gute Angebote zu ermöglichen, die den veränderten Bedürfnissen der Bevölkerung Rechnung tragen;
- die Vernetzung der verschiedenen Bereiche, insbesondere der beruflichen und der allgemeinen Erwachsenenbildung, einzuleiten;
- die Voraussetzungen für eine kontinuierliche, nicht nur punktuelle, Förderung und Weiterentwicklung der Erwachsenenbildung zu schaffen,
- die Zusammenarbeit, Arbeitsteilung und Professionalisierung der Organisationen zu unterstützen.

Im Weiteren geht es darum, zu prüfen

- ob die bisherige Form der finanziellen Unterstützung den Zielen der Förderung noch entspricht, welche Lücken bestehen; allenfalls sind neue Vorschläge zu erarbeiten,
- ob die geltenden rechtlichen Grundlagen für eine Weiterentwicklung der Erwachsenenbildung genügen, wie sie ergänzt werden können, d.h. ob eine Revision des Kulturgesetzes oder die Schaffung eines Erwachsenenbildungsgesetzes nötig ist,
- wie die Gemeinden vermehrt in die Förderung des Quartärbereichs miteinbezogen werden können.

Gleichzeitig sind

- die Aufgaben der Abteilung Lehrer- und Erwachsenenbildung des Erziehungsdepartementes zu definieren,
- das Verhältnis der Abteilung Lehrer- und Erwachsenenbildung zur IGEB zu klären.

Kanton Appenzell Innerrhoden

Schwerpunkte der Tätigkeiten

Die Kommission für Erwachsenenbildung sammelt alljährlich die Angebote der verschiedenen Anbieter und veröffentlicht sie zwei Mal jährlich in einem Übersichtsprogramm. In diesem Rahmen bietet sie vereinzelt auch selber Kurse an, wenn bei der Erstellung der Übersicht gewisse Lücken festgestellt werden. Zudem bietet sie für Erwachsenenbildungskursanbieter vereinzelt Kaderkurse an (Gesprächsleiter, Öffentlichkeitsarbeit, Sitzungsleitung usw.) und führt sporadisch Informationsveranstaltungen durch, an denen sie die Anbieter der verschiedenen Bereiche zusammenführt und über einige Anliegen informiert bzw. die Querinformation fördert.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Es besteht eine Kommission für Erwachsenenbildung, in der die Schulgemeinden, die Erwachsenenbildungsinstitutionen und das Erziehungsdepartement vertreten sind. Die Erwachsenenbildung wird in der Regel selbsttragend gestaltet, für die Kaderschulung und die oben genannten Aufgaben der Erwachsenenbildungskommission stehen jährlich rund Fr. 20'000.– zur Verfügung.

Gesetzliche Grundlagen

Verordnung über die Erwachsenenbildung vom 26. November 1991, gestützt auf Artikel 51 Absatz 2 des Schulgesetzes vom 29. April 1984.

Stärken und Schwächen

Nach unserer Meinung deckt dieses Verfahren das grundlegende Bedürfnis des Kantons ab, kostengünstig und wirksam; die Selbstverantwortung aller Institutionen wird bewusst gefördert und notfalls kann subsidiär Unterstützung geboten werden. Für die Grösse des Kantons ist dies eine optimale Lösung, die auf diesem Stand gehalten werden sollte.

Zukunftsperspektiven

An den genannten Schwerpunkten soll festgehalten, die Wirkung kritisch beobachtet, Bedürfnisse offen aufgenommen werden, um daraus eventuelle Änderungen des Konzepts abzuleiten.

Kanton Appenzell Ausserrhoden

Schwerpunkte der Tätigkeiten

Das Hauptziel der kantonalen Erwachsenenbildungspolitik ist die Förderung der Eigeninitiative der lokalen Anbieter von Erwachsenenbildung. Der Kanton will dazu möglichst gute Rahmenbedingungen schaffen und die verschiedenen Aktivitäten koordinieren, z.B. mit einem gemeinsamen Plakat. Daneben will sich der Kanton im Rahmen seiner Möglichkeiten vor allem in den Bereichen engagieren, die durch das private Angebot nicht abgedeckt werden, z.B. in der Erwachsenenbildung geistig Behinderter.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Die Belange der Erwachsenenbildung werden im Kanton von einer Fachstelle Erwachsenenbildung wahrgenommen, die in der Erziehungs- und Kulturdirektion integriert ist und aus einem kantonalen Koordinator für Erwachsenenbildung (mit kleinem Teilpensum) besteht, der eng mit dem Erziehungssekretariat zusammenarbeitet. Zweimal im Jahr findet unter Leitung des Koordinators eine Sitzung der Anbieter von Erwachsenenbildung im Kanton statt, wobei die Angebote koordiniert, gemeinsame Aktivitäten (z.B. Lernfestival) besprochen und ein gemeinsames Plakat erstellt werden. Daneben gibt es in jeder Gemeinde zwei bis drei Kontaktpersonen für die Erwachsenenbildung. Diese kommen jährlich einmal zusammen, um Informationen auszutauschen und sich weiterzubilden. Diese Zusammenkünfte werden von der kantonalen Fachstelle organisiert. Weiter ist der kantonale Koordinator für die überkantonalen Bereiche zuständig, d.h. er nimmt an den Sitzungen der IKEB, an den Koordinationssitzungen für das Lernfestival usw. teil. Zurzeit steht ein kantonales Budget von Fr. 10'000.– für die Erwachsenenbildung zur Verfügung. Veranstaltungen werden im Allgemeinen kostendeckend angeboten.

Gesetzliche Grundlagen

Gesetzlich ist die Erwachsenenbildung auf die neue Kantonsverfassung abgestützt, die die Förderung der Weiter- und Erwachsenenbildung als eine kantonale Aufgabe definiert. Ein Erwachsenenbildungsgesetz gibt es noch nicht.

Stärken und Schwächen

Die Stärken unseres Kantons liegen in der Vielfalt und Lebendigkeit der regionalen Angebote, die mit viel Idealismus und Eigeninitiative durchgeführt werden. Dank der überschaubaren Verhältnisse haben wir zu allen Anbietern persönlichen Kontakt. Die

beschränkten finanziellen Mittel setzen dem Engagement des Kantons in der Erwachsenenbildung immer wieder Grenzen.

Zukunftsperspektiven

Die Hauptaufgaben des Kantons in der Zukunft werden einerseits weiterhin die Förderung, Unterstützung und Koordination der Eigeninitiative der lokalen Anbieter sein. Der Gedanke des lebenslangen Lernens muss ins kantonale Bildungskonzept einfließen. Daneben muss sich der Kanton im Rahmen seiner Möglichkeiten den Bereichen der Erwachsenenbildung widmen, die von den privaten Anbietern zu wenig abgedeckt werden, also der Weiterbildung benachteiligter Gruppen.

Kanton Basel-Landschaft

Schwerpunkte der Tätigkeiten

- Finanzmittelbeschaffung
- Bildungsgesetzgebung (inkl. Erwachsenenbildung) im 1999 in Vernehmlassung
- Koordinationsfragen

Strukturen und finanzielle Bedingungen

- Koordinationsstelle Erwachsenenbildung bei der Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung Basel-Landschaft (20% Sekretariatsstelle)
- Neues Finanzierungsmodell der Erwachsenenbildung in Abklärung

Gesetzliche Grundlagen

- Konzept Erwachsenenbildung
- Bisherige Regelungen:
 - Verfassung des Kantons Basel-Landschaft (vom 17. Mai 1984)
 - Schulgesetz (vom 26. April 1979)
- Auszug aus dem Protokoll des Regierungsrates des Kantons Basel-Landschaft vom 10. Juni 1997
- Neues Bildungsgesetz in Arbeit

Stärken und Schwächen

- Stärken: vielfältige Angebote in vielen Institutionen
- Schwächen: noch wenig Transparenz und Koordination

Arbeiten und Herausforderungen der nächsten Jahre

- Finanzmittelbeschaffung
- Ausbildung der Erwachsenenbildnerinnen und -bildner
- Koordination der einzelnen Stellen

Kanton Basel-Stadt

Situation

Im Kanton Basel-Stadt sind rund 85 Institutionen mit den verschiedensten Angeboten im Bereich der Erwachsenenbildung tätig. Rund 20% sind staatlich oder staatlich subventionierte Institutionen. Die vom Staat getragenen Weiterbildungsangebote sind mehrheitlich berufsbezogen ausgerichtet und an öffentlichen Institutionen angesiedelt (Berufsschulen, Universität, Fachhochschule beider Basel, öffentliche Verwaltung). In der allgemeinen Erwachsenenbildung nimmt der Kanton eine mehrheitlich subsidiäre Rolle ein. So wird u.a. das Zentrum für Erwachsenenbildung der Universität Basel, das in Form einer bikantonalen Stiftung die Volkshochschule und die Seniorenuniversität zusammenfasst, von den Kantonen Basel-Stadt und Basel-Landschaft finanziell unterstützt. Im Auftrag der beiden Kantone und der Universität hat sich die Stiftung in den vergangenen Jahren folgenden Aufgaben gewidmet:

- der methodisch-didaktischen Optimierung der Kurse für funktionale Analphabetinnen und Analphabeten (Lesen und Schreiben für Erwachsene),
- der Eröffnung einer Ausbildungsstelle für Erwachsenenbildnerinnen und Erwachsenenbildner in der Nordwestschweiz (Aus- und Weiterbildung in Erwachsenenbildung AWEB),
- der Entwicklung vermehrt auch ausbildender Angebote an der Volkshochschule (z.B. «Anatomie und Physiologie des menschlichen Körpers» für Personen, die eine paramedizinische Ausbildung beginnen möchten),
- dem Auf- und Ausbau grenzüberschreitender Zusammenarbeit mit deutschen und französischen Volkshochschulen und innerhalb der Arbeitsgruppe «Erziehung und Bildung» der Oberrheinkonferenz (Dozentenaustausch, gemeinsame Kurse, Ausbildung von Kursleitenden).

Mit der Koordinationsstelle für Weiterbildung der Universität Basel steht das Zentrum zudem in kontinuierlicher Zusammenarbeit. Unter anderem wurde eine Arbeitsgruppe mit Vertreterinnen und Vertretern aus der Universität, dem Zentrum für Erwachsenenbildung und den Erziehungsdirektionen beider Basel konstituiert, die sich mit Zugangsbedingungen zu Bildungsinstitutionen beschäftigt.

Eine spezifische gesetzliche Grundlage für den Bereich Erwachsenenbildung im Sinne eines Bildungsgesetzes besteht im Kanton Basel-Stadt nicht. Die gesetzliche Regelung beschränkt sich auf den generellen Hinweis im Schulgesetz (§ 2) sowie spezialgesetzliche Regelungen. Diese finden sich vor allem in den Bereichen Berufsbildung (Gesetz und Verordnung, Gesetz betr. Berufs- und Frauenfachschule), Jugend (Gesetz über die kantonale Jugendhilfe) sowie Arbeitsmarkt (Verordnung über die Beanspruchung des Krisenfonds).

Eine der Hauptaufgaben des Kantons hinsichtlich der Erwachsenenbildung im nächsten Jahr besteht in der Ausarbeitung eines kantonalen Konzepts, das Umfang und

Ausrichtung kantonalen Handelns im Bereich der Erwachsenenbildung festlegt. Geklärt werden sollen dabei die Organisation und die Strukturen staatlichen Engagements in der Erwachsenenbildung, die finanziellen Rahmenbedingungen und die Notwendigkeit entsprechender gesetzlicher Grundlagen.

Kanton Bern

Strukturen und finanzielle Mittel

Die Abteilung Erwachsenenbildung ist dem Amt für Lehrerinnen-, Lehrer- und Erwachsenenbildung der Erziehungsdirektion zugeordnet. Sie verfügt über 365 Stellenprozent. Im Jahr 1997 standen ihr für die Förderung der Erwachsenenbildung noch 6,8 Mio. Fr. zur Verfügung.

Gesetzliche Grundlagen

Am 10. Juni 1990 stimmte das Berner Stimmvolk dem Gesetz über die Förderung der Erwachsenenbildung zu. Dekret, Verordnung sowie Direktionsverordnung über die Förderung der Erwachsenenbildung enthalten ergänzende Bestimmungen.

Auftrag und Tätigkeit der Abteilung Erwachsenenbildung

Schwerpunktmässig erfüllt die Abteilung Erwachsenenbildung die folgenden Aufgaben:

Information und Dokumentation: Der Kanton gibt mit der *BEB – Berner Erwachsenenbildung* – eine eigene Zeitschrift heraus, in welcher über aktuelle Tendenzen und Themen, über Entwicklungen und Vorhaben informiert wird. Die Erwachsenenbildung hat eine eigene Bibliothek, welche seit 1998 in die Bibliothek Erziehungswissenschaften der Universität Bern integriert ist.

Qualitätssicherung: Subventionierte Organisationen werden einem Akkreditierungsverfahren unterzogen. Mit grösseren Organisationen schliesst die Abteilung Leistungsvereinbarungen ab, in welchen die zu erbringenden Leistungen und deren Überprüfung vereinbart werden.

Ausbildung der Ausbildenden: Der Kanton unterstützt verschiedene Ausbildungsgänge auf Zertifikatsstufe, z.B. Elternbildung, EFFE, CIP und führt gemeinsam mit der Zentralstelle für Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung eine eigene Ausbildung durch. Für die Regionen besteht ein kantonales Kursangebot für Kursleiterinnen und Kursleiter. Der Kanton anerkennt zurzeit zwei Diplomausbildungsgänge, eine dritte Ausbildung hat das Gesuch um Anerkennung eingereicht. Eine Ausbildung wird für die französischsprachigen Einwohnerinnen und Einwohner gemeinsam mit den Kantonen Jura, Neuenburg und Freiburg angeboten.

Förderung dezentraler Strukturen: Damit auch in abgelegenen Gegenden ein Minimalangebot an Erwachsenenbildung angeboten werden kann, schliesst die Abteilung mit kleineren Organisationen oder mit Zusammenschlüssen verschiedener Organisationen Leistungsvereinbarungen ab.

Koordination: Mit den Gemeindeverantwortlichen und den Organisationen wurden an verschiedenen Tagungen Koordinationsprojekte initiiert. Bestrebungen um Koordination der Angebote werden inhaltlich und finanziell unterstützt.

Nachholbildung: Schwergewichtig werden die Erstausbildung für junge Erwachsene, Veranstaltungen im Bereich Lesen und Schreiben, Deutschkurse im Migrationsbereich unterstützt. Das CIP in Tramelan bietet verschiedene Ausbildungsgänge an, welche eine Integration in das Berufsleben unterstützen, z.B. in der Tourismusbranche, in der Uhrenindustrie.

Forschung: Zurzeit werden die beiden Arbeiten «Ehrenamtliche versus professionelle Erwachsenenbildung» und «Qualitativer Vergleich von AdA-Ausbildungen» abgeschlossen und Umsetzungsstrategien entwickelt.

Projekte: Verschiedene Projekte werden initiiert und inhaltlich und finanziell unterstützt, z.B. Qualitätskriterien für die Organisation und Durchführung von niederschweligen Deutschkursen im Migrationsbereich, Bilan-Portfolio de compétences.

Stärken der bernischen Erwachsenenbildung

Das eigene Gesetz verleiht der Erwachsenenbildung ein gewisses Gewicht als eigenständige Bildungsstufe. Auf Bedürfnisse speziell im Bereich der Nachholbildung oder für Projekte kann relativ rasch reagiert werden.

Schwächen

Berufliche und allgemeine Erwachsenenbildung sind getrennt. – Im Bereich der Nachholbildung besteht Nachholbedarf.

Schwerpunkte der kommenden zwei Jahre

Generell wird die Abteilung gemeinsam mit der Kommission für Erwachsenenbildung ihre bisherigen Tätigkeiten überprüfen und die vorhandenen Ressourcen auf die definierten Staatsaufgaben konzentrieren. Darunter fallen sicher:

- Evaluation und Neukonzeption der Erstausbildung,
- Information und Ausbau der Angebote im Bereich funktionaler Analphabetismus,
- Schaffung einer Möglichkeit für die französischsprachigen Bewohnerinnen und Bewohner, als Erwachsene die Maturität nachzuholen,
- Wirkungsanalyse über den Einsatz der Mittel in der allgemeinen Erwachsenenbildung,

- Neukonzeption der Zusammenarbeit mit den Gemeindeverantwortlichen für die Erwachsenenbildung,
- Aufbau eines Beratungspools für Koordinations- und Qualitätsentwicklungsfragen und andere Themen,
- Zusammenarbeit mit anderen kantonalen Stellen, um ein gemeinsames Akkreditierungsverfahren zu entwickeln.

Canton de Fribourg

Activités en cours

- Rédaction et mise en consultation du projet de règlement d'exécution de la loi sur la formation des adultes.
- Elaboration d'un concept de cours de formateurs et formatrices d'adultes modulaire et bilingue correspondant au niveau I FSEA.
- Planification du festival de la formation des adultes 1999 en collaboration avec l'Association COFFA (Conférence fribourgeoise de la formation des adultes).

Structures de la formation des adultes

Les activités de formation des adultes dépendant de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles sont développées par la Commission cantonale de la formation des adultes qui a un rôle consultatif par rapport à l'attribution des subventions cantonales et qui est active dans certains domaines (formation de formateurs).

Finances

La commission dispose d'une somme annuelle de Fr. 20'000.– pour son secrétariat. Une somme de Fr. 80'000.– destinée au subventionnement et aux cours de formateurs peut être puisée en 1998 à partir d'un Fonds cantonal pour la formation des adultes. Un montant de Fr. 153'450.– est inscrit au budget de l'Etat en faveur des universités populaires.

Bases légales

Loi du 21 novembre 1997 sur la formation des adultes. Règlement d'exécution actuellement en procédure de consultation.

Points forts

Mise sur pied de cours de formateurs et formatrices d'adultes de différents niveaux tels:

- Cours d'introduction: «Formateurs, formatrices d'adultes: une nouvelle voie pour moi?»,
- Cours de base, niveau I FSEA (en projet),
- Modules de formation de formateurs à l'Université de Fribourg,
- Participation au Diplôme de formateur et formatrice d'adultes DIFA des cantons BEJUNE-FRI (Berne-Jura-Neuchâtel, Fribourg),
- Prix d'encouragement à la formation des adultes.

Lacunes

- Absence d'une politique globale de subventionnement,
- Lien faible avec le perfectionnement professionnel et l'Office public de l'emploi.

Projets et défis

- Elaboration de contrats de prestations sur la base de mandats ciblés,
- Mise sur pied d'un cours de formateurs modulaire et bilingue,
- Mise en application de la loi sur la formation des adultes et du règlement d'exécution.

Canton de Genève

Contexte

A Genève, de nombreuses structures privées, subventionnées et publiques offrent des formations destinées aux adultes. Cette offre est mal connue en termes statistiques. Une grande partie de la formation continue est dispensée au travers des centres de formations internes d'entreprises ou d'administrations. Là aussi, il manque des données précises pour appréhender l'ensemble des activités, le nombre de personnes concernées et les moyens financiers engagés. Même par rapport au secteur public, il n'est pas aisé d'accéder rapidement à des données fiables et comparables.

Ecoles publiques ou fortement subventionnées

Signalons d'abord que les études au gymnase pour adultes sont gratuites pour les personnes contribuables dans le canton. De même, l'Ecole de culture générale (EDD) et les institutions dans le domaine de la santé et du travail social accueillent des étudiants après interruption de leur parcours de formation et sont donc actives dans la formation continue des adultes.

Les autres activités soutenues par l'Etat

Les autres activités soutenues par l'Etat sont des cours et formations considérés comme utiles professionnellement ainsi que les activités de l'Université ouvrière de Genève. Il y a des cours de perfectionnement professionnel, des formations certifiantes en perfectionnement professionnel (brevets et diplômes/maîtrises fédéraux), des formations reconnues par la Confédération (Ecole Hôtelière de Vieux-Bois, Ecole technique du soir). L'Etat soutient aussi des cours et formations pour personnes non qualifiées, comme des préparations aux examens de fin d'apprentissage selon l'article 41, alinéa 1, LFPr. A Genève, il intervient également pour des formations non officielles répondant à des besoins de personnes peu ou pas qualifiées.

Structures et moyens financiers

Les institutions d'utilité publique (IUP) et des associations professionnelles actives dans la formation professionnelle continue peuvent être subventionnées par le canton à hauteur de 35 ou 55% des dépenses déterminantes, par la Confédération à hauteur de 22% en général et enfin par le Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel (FFPP). Le FFPP est un dispositif propre au canton de Genève, géré de manière tripartite entre les associations patronales, les syndicats et l'Etat. Ce fonds est alimenté par des cotisations des employeurs genevois et l'Etat. Les ressources financières,

ainsi dégagées, viennent compléter le financement des projets de formations subventionnées. Le FFPP dispose en 1998 d'un budget de 5,1 millions de francs.

Le montant total des subventions cantonales versées en 1997 pour des cours de culture générale et des cours et formations utiles professionnellement s'élève à Fr. 3'800'000.– Ce montant ne comprend pas la part des écoles publiques et parapubliques.

Points forts dans le domaine de la formation des adultes et lacunes

Le créneau «perfectionnement professionnel destiné à des cadres intermédiaires» est relativement bien couvert. En revanche, pour des formations très pointues qui ne seront pas du ressort des hautes écoles spécialisées, il est projeté de développer une coordination intercantonale sous l'égide de la CRFP (Conférence des responsables cantonaux de la formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin). Enfin, le niveau de formation pour des personnes faiblement qualifiées est en voie de développement au sein du canton.

Travaux entrepris au cours de prochaines années et défis

Le canton appuie la mise en place des mesures facilitant l'accès à la formation continue des adultes:

- évaluation des connaissances ou introduction d'un bilan de compétences au début de formation
- validation des acquis, équivalences
- cours de mise à niveau en culture générale (principalement français et calcul)
- modularisation des enseignements
- formation des formateurs
- encadrement des personnes en formation renforcée
- contrats de prestations avec les institutions d'utilité publique

Ces mesures seront introduites dans le cadre d'un dispositif de formation destiné à développer et renforcer l'offre de préparations au CFC selon l'article 41, alinéa 1, LFPr.

Un projet de loi de formation continue des adultes est en discussion dans une commission du Grand Conseil genevois. Cette loi permettra notamment de développer les innovations énumérées ci-dessus. A l'instar des études conduisant à la maturité, la préparation à l'article 41 pourrait être gratuite. En plus, il est question d'introduire un chèque formation pour inciter un nombre plus important de personnes actives à se former et à se perfectionner.

Enfin, une importante coordination doit être réalisée avec l'Office cantonal de l'emploi, afin de mettre en place des formations appropriées et ciblées sur les besoins des entreprises et des personnes, qu'elles soient en emploi ou au chômage.

Kanton Glarus

Weiterbildungen für Erwachsene werden in der Kantonalen Gewerblichen Berufsschule Ziegelbrücke und in der Berufsschule des Kaufmännischen Vereins Glarus angeboten. Die Gewerbliche Berufsschule wird durch den Kanton geführt, währenddem die Führung der Kaufmännischen Berufsschule dem KV Glarus übertragen wird. Subventionen werden jeweils nach Budget zugesprochen. Im Bereich der allgemeinen Erwachsenenbildung besteht besonders in Bezug auf das Lernfestival 1999 eine Zusammenarbeit mit den lokalen Verantwortlichen des SVE. Konkret wird sich voraussichtlich wiederum die Berufsberatung bei diesem Festival einschalten.

Eine eigene Arbeitsstelle für Erwachsenenbildung besteht nicht.

Im geltenden Schulgesetz ist die Erwachsenenbildung noch nicht verankert. Die Aufnahme des Bereiches Erwachsenenbildung im neuen Schulgesetz ist geplant. Inwieweit dieses Vorhaben konkretisiert werden kann, werden erst die Vernehmlassung und die anschliessenden Beratungen zeigen.

Kanton Graubünden

Schwerpunkte der Tätigkeiten

Gemäss Artikel 2 des Bündner Fortbildungsgesetzes (BR 433.100) richtet der Kanton Beiträge an Gemeinden, Gemeindeverbände oder Kreise und an gemeinnützige und kulturelle Organisationen wie Bäuerinnen- und Haushaltungsschulen und Volkshochschulen aus, wenn die Träger keinen Gewinn erzielen und auf Beiträge angewiesen sind, wobei für Fortbildungskurse der schulentlassenen Jugendlichen keine oder nur bescheidene Kursgelder oder Gebühren erhoben werden sollen. Was die Beitragshöhe betrifft, so gilt, dass der Kanton den Trägern Beiträge für die Fortbildung Erwachsener in der Höhe von 20–40% der anrechenbaren Ausgaben leisten kann, wobei die Regierung auf Grund des vom Grossen Rat bewilligten Kredites und der eingegangenen Gesuche die einzelnen Beiträge festsetzt. Gemäss Rechnung 1997 des Kantons Graubünden wurde 1997 an die Fortbildung Jugendlicher und Erwachsener ein Beitrag von Fr. 293'781.– bezahlt. In der gleichen Zeit wurde mit dem Fortbildungsgesetz als gesetzlicher Grundlage ein Beitrag an die Bibliotheken in der Höhe von Fr. 140'800.– geleistet.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Die Erwachsenenbildung wird in Graubünden vom Amt für Höhere Bildungsfragen betreut. Die Gesuche um Beiträge an den Kanton werden zweimal pro Jahr durch die Rechnungsstelle des Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartementes zuhanden der Regierung vorbereitet.

Gesetzliche Grundlagen

Gesetzliche Grundlage bildet das Gesetz über die Unterstützung der Fortbildung Jugendlicher und Erwachsener im Kanton Graubünden (Fortbildungsgesetz; BR 433.100) sowie die Vollziehungsverordnung zum Fortbildungsgesetz (BR 433.150) und der Rahmenlehrplan zum Fortbildungsgesetz (BR 433.170).

Stärken und Schwächen

Nachdem in Graubünden sowohl im Bereich der Gymnasien als auch im Bereich der Höheren Fachschulen und Fachhochschulen vorwiegend private Trägerschaften bestehen, gibt es auch im Bereich der Erwachsenenbildung kein staatliches Angebot; vielmehr hat es sich bewährt, private Angebote zu unterstützen. Auf dieser Basis konnten, ausgelöst durch Privatinitiative, in Graubünden wesentliche Angebote dezentral realisiert werden. Um die notwendige Koordination sicherzustellen, wurde die Vereinigung EBGR (Arbeitsgemeinschaft der Erwachsenenbildung Graubünden)

gegründet. Zu den Vorstandssitzungen dieser privaten Vereinigung werden der Leiter der Zentralstelle für Berufsberatung Graubünden und der Chef des Amtes für Höhere Bildungsfragen Graubünden regelmässig eingeladen.

Arbeiten und Herausforderungen

Trotz des bestehenden Spardruckes wird versucht, das Beitragsniveau im bisherigen Rahmen beizubehalten. Als permanente Aufgabe versuchen das Amt für Höhere Bildungsfragen und die Zentralstelle für Berufsberatung, die Information auch im Bereich der Erwachsenenbildung zu verbessern. Dies erscheint als grundlegende und permanente Aufgabe.

Canton du Jura

La République et Canton du Jura ne s'est encore pas dotée d'une législation spécifique sur la formation des adultes. Par ailleurs, les questions d'éducation et de formation sont actuellement attribuées à plusieurs départements: Département de l'Education pour ce qui a trait à la formation générale; Département de l'Economie et de la Coopération pour la formation professionnelle, Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police pour le domaine de la santé, Département de l'Environnement et de l'Equipement pour les professions ressortissant à l'exploitation forestière et plus largement à la nature. L'absence de références légales fortes et l'éparpillement des responsabilités constituent certainement un obstacle à une perception cohérente et complète de la situation de la formation des adultes dans le Jura. Ils ne facilitent pas non plus le développement d'une politique d'ensemble dans ce domaine.

Une tradition bien établie fait des Centres professionnels de Delémont et Porrentruy des lieux extrêmement actifs et performants en matière de perfectionnement professionnel dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie. Cette vocation tend à s'amplifier. Cette dimension s'est étendue au monde de l'économie et du commerce avec la création du CECOM, Centre d'Emulation commerciale, qui s'appuie sur les compétences des Ecoles professionnelles commerciales de Delémont et Porrentruy en collaboration avec la Société suisse des employés de commerce. L'absence sur territoire jurassien d'instituts de formation de niveau tertiaire dans les secteurs professionnels fixe toutefois des limites aux ambitions de cette offre de formation.

Une autre spécificité du Jura réside dans l'importance considérable du rôle joué par l'Université populaire avec une offre très importante, très diversifiée et fortement décentralisée dans un grand nombre de localités de cours ressortissant plutôt à la formation générale et personnelle. Un effort tout particulier est consenti pour les cours de langues vivantes, débouchant sur l'obtention de diplômes reconnus au niveau européen. L'Université populaire jurassienne qui exerce des activités aussi bien dans le canton du Jura que dans la partie française du canton de Berne reçoit une subvention annuelle de l'Etat jurassien.

Dans le secteur des professions liées aux métiers de la terre, l'Institut agricole de Courtemelon déploie une activité considérable pour les formations des adultes.

De manière infiniment plus modeste, l'Institut pédagogique de Porrentruy ouvre au public une partie de ses cours, offrant ainsi aux adultes certaines perspectives de formation, en particulier dans les domaines qui ressortissent aux sciences de l'éducation et aux disciplines artistiques.

On ne saurait par ailleurs ignorer que, dans le cadre des mesures de lutte contre le chômage, un effort très important de formation et de requalification professionnelle est mené dans le Jura avec une offre considérable de cours et de programme mis sur pied sous l'égide du Service des arts et métiers et du travail.

Enfin, un certain nombre d'institutions privées dispensent dans le Jura des cours ressortissant à la formation des adultes. On notera ici l'émergence relativement récente de l'école Tremplin avec un siège à Delémont et des programmes décentralisés dans plusieurs localités, de Perform'pro à Glovelier qui se spécialise dans la formation en matière de bureautique et d'information et, plus anciennement, de l'Institut de langues modernes à Delémont. Dans un domaine plus précis, l'Ecole jurassienne et Conservatoire de Musique exerce également des activités de formation bénéficiant aux adultes. Tout récemment, des démarches ont été conduites en vue de l'implantation à Delémont d'une Ecole-club Migros axée sur la ligne dite professionnelle.

En résumé, il faut constater la richesse et la diversité de l'offre en matière de formation des adultes dans le Jura. Cependant, il y aura certainement lieu pour ces prochaines années de consentir un effort portant d'une part sur une meilleure synergie entre les diverses offres et les différents acteurs, d'autre part sur une meilleure lisibilité de cette offre par les publics concernés. Il paraîtrait souhaitable que cette démarche dépasse les seules limites de la République et Canton du Jura pour s'insérer par exemple dans la collaboration intercantonale engagée entre Berne, Jura et Neuchâtel.

Kanton Luzern

Strukturen und finanzielle Mittel

Die Fachstelle für Erwachsenenbildung des Kantons Luzern (FEB) ist innerhalb des Erziehungs- und Kulturdepartementes beim Amt für Berufsbildung angegliedert. Die 1990 geschaffene Fachstelle umfasst 200 Stellenprozent. Der Kanton Luzern fördert die Erwachsenenbildung mit Betriebs- und Projektbeiträgen von rund Fr. 95'000.–.

Gesetzliche Grundlagen

- Erziehungsgesetz vom 28. Oktober 1953 (Ausgabe vom 1. Januar 1997), § 58
- Gegenwärtig ist im Kanton Luzern eine Totalrevision des Erziehungsgesetzes im Gange. Der darin enthaltene Entwurf über ein Gesetz zur Berufs- und Erwachsenenbildung sieht für die Erwachsenenbildung bessere gesetzliche Grundlagen vor.

Profil der Fachstelle für Erwachsenenbildung (FEB); Stärken und Lücken der bisherigen Tätigkeit

Die FEB ist einerseits Ansprechpartnerin für die im Kanton Luzern tätigen Erwachsenenbildungsinstitutionen und unterstützt diese mit vielfältigen Dienstleistungen. Andererseits will sie das Bewusstsein für Erwachsenenbildung mit gezielter Öffentlichkeitsarbeit stärken. Dabei ist die staatliche Förderung der Erwachsenenbildung vom Prinzip der Subsidiarität geleitet und geht von einem integrativen Verständnis von allgemeiner und beruflicher Weiterbildung aus. Diese Einheit der Erwachsenenbildung wird gerade auch durch die Angliederung der FEB an das Amt für Berufsbildung unterstrichen.

Die FEB hat in den 8 Jahren ihres Bestehens beachtliche Aufbauarbeit geleistet. Dass der Kanton Luzern mit der Luzerner Konferenz für Erwachsenenbildung (LKE) heute über eine breit abgestützte Dachorganisation verfügt, ist nicht zuletzt auf die Schrittmacherrolle der FEB zurückzuführen. Die fruchtbare Zusammenarbeit mit den Erwachsenenbildungsinstitutionen zeigt sich auch darin, dass sowohl die Geschäftsstelle der LKE als auch das Sekretariat von DONNA MOBILE bei der FEB angegliedert sind und mit beiden Organisationen regelmässig gemeinsame Aktivitäten realisiert werden. Gerade diese Aktivitäten haben dazu beigetragen, das gemeinsame Erscheinungsbild der Erwachsenenbildung im Kanton Luzern zu festigen. Auch die kantonsübergreifende Zusammenarbeit läuft sehr gut. Die Beauftragten für Erwachsenenbildung aller Innerschweizer Kantone (IKEB-I) pflegen einen regelmässigen Austausch und lancieren teilweise gemeinsame Projekte.

Demgegenüber wenig erfolgreich verlaufen sind die Anstrengungen der FEB, bei den lokalen Erwachsenenbildungsinstitutionen erste Schritte in Richtung Koordination zu

erreichen. Ausstehend ist auch ein Konzept über den Einsatz der finanziellen Mittel der FEB, insbesondere fehlt die Bindung an Leistungsvereinbarungen mit den Anbietern. Bisher zurückgestellt wurde auch eine Kampagne zur Weiterbildungsmotivation, weil die dazu erforderlichen finanziellen Mittel zurzeit nicht vorhanden sind.

Gegenwärtige Schwerpunkte und künftige Ziele

Die Aktivitäten der FEB unterteilen sich in ständige Aufgaben und Projekte. Ständige Schwerpunkte bilden dabei:

- Qualitätssicherung in der Weiterbildung: Die FEB bietet u.a. ein mehrteiliges Weiterbildungsangebot «Qualität x4» an. Das Angebot richtet sich an Erwachsenenbildungsorganisatorinnen und Erwachsenenbildungsorganisatoren mit dem Ziel, ihnen vielfältige Zugänge zur Qualitätsentwicklung in der Weiterbildung zu ermöglichen.
- Weiterbildungsinformation: Die FEB bewirtschaftet die Weiterbildungsdaten aus dem Kanton Luzern und ist kantonale Erfassungsstelle für die Weiterbildungsdatenbank WAB. Diese gesamtschweizerische Datenbank der nichtuniversitären Weiterbildung in der Schweiz ist ein wichtiges Instrument für die Bildungsinformation und wird von der Berufsberatung und auch von der Öffentlichkeit genutzt. Die Datenbasis erlaubt es der FEB gleichzeitig, das Weiterbildungsangebot im Kanton Luzern gezielt zu analysieren, Angebotsübersichten zusammenzustellen und auf Weiterbildungslücken hinzuweisen.
- Dienstleistungen für Anbieter: Die FEB führt eine Kursleiterinnen- und -leiterdatenbank, welche sich in erster Linie an die lokalen und regionalen Weiterbildungsanbieter richtet. Die erteilten Auskünfte zielen darauf hin, geeignete Kursleiterinnen und Kursleiter, Referentinnen und Referenten zu finden. Die Datenbank umfasst über 340 Kursleiterinnen und Kursleiter, Referentinnen und Referenten zu mehr als 580 Themen.

Bei den Projekten lassen sich insbesondere zwei Schwerpunkte aufzeigen:

- Projekt *Akkreditierung von Weiterbildungsinstitutionen*: Das unter der Leitung der DBK entwickelte Verfahren will die Qualitätsentwicklung anregen und fördern, transparente Kriterien für die Gewährung staatlicher Beiträge hervorbringen und die Transparenz des Angebotes verbessern. Die FEB hat sich bereits bei der Projektentwicklung aktiv beteiligt und will in Zusammenarbeit mit dem Arbeitsamt die notwendigen Grundlagen schaffen, damit die Akkreditierung im Kanton Luzern bald umgesetzt werden kann.
- Projekt *Ehrenamtlichkeit in der Erwachsenenbildung*: Gemeinsam mit dem Kanton Zug hat die FEB beim Institut für Betriebs- und Regionalökonomie an der HSW eine Studie zur Situation der ehrenamtlichen Erwachsenenbildung in Auftrag gegeben. Die Studie soll Aufschluss darüber geben, wie die kantonalen Fachstellen die ehrenamtliche Bildungsarbeit unterstützen können.

Künftige Ziele

Die künftigen Ziele leiten sich schwerpunktmässig aus den erkannten Lücken und den aktuellen Projekten ab.

Canton de Neuchâtel

Remarque liminaire

Le canton a pris en considération les activités des deux centres principaux qui dispensent de la formation des adultes, à savoir la CPLN et le CIFOM. Il n'a pas tenu compte des offres HES dans ce domaine ni des offres relevant d'une autre base légale que celle de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1998.

Réponses succinctes aux questions posées

1. Les activités du CPLN et du CIFOM se déploient sur 2 axes: l'un constitué de filières de formation sanctionnées par des titres officiels (brevet, maîtrise, diplôme ET et ES), l'autre d'une gamme de cours relevant de la formation continue pour lesquels il est délivré des attestations. L'ensemble de ces prestations ouvre un large éventail de secteurs professionnels: agricole, artisanal, art appliqué, commercial, horticole, paramédical, technique.
2. Ces activités sont distribuées sur toutes les écoles constitutives des deux centres et sur des services de formation continue spécifiques, notamment pour les prestations relevant du domaine de l'informatique.
3. Du point de vue financier, les charges globales d'exploitation se montent à quelque 11,5 millions pour les filières, respectivement 2,5 millions pour les cours conduisant à des attestations de fréquentation. Sur ces 14 millions consolidés, la participation de l'Etat atteint environ 5 millions, celle de la Confédération environ 2,5 millions, le solde étant à la charge des communes et des participants.
4. Les bases légales se situent à 3 niveaux
 - au plan fédéral, la LFPr du 19 avril 1998
 - au plan cantonal, la LFP du 23 juin 1982 ainsi que l'arrêté concernant l'engagement des formateurs d'adultes dans les écoles professionnelles du 8 novembre 1995
 - au plan communal, les deux arrêtés organiques qui régissent le CPLN et le CIFOM qui sont de statut communal et intercommunal
5. La formation des adultes peut se prévaloir 2 points forts: une offre très structurée dans les filières ET et ES et une très grande variété de cours dans le domaine de l'informatique appliquée. Les faiblesses se situent partiellement dans le domaine des langues et dans une connaissance insuffisante de la demande en matière de formation, qu'elle émane des entreprises privées, du secteur public, de l'Office de l'emploi ou des particuliers.

6. Au cours de ces prochaines années, l'intention est de développer des approches plus modularisées des prestations de formation et de proposer des procédures d'élaboration de bilans de compétences incorporant une validation des acquis.
7. Le principal défi auquel il conviendra de faire face sera d'ordre financier, compte tenu des restrictions budgétaires déjà engagées et qui iront croissant ces prochaines années.

Kanton Nidwalden

Schwerpunkte der Tätigkeiten

- Öffentlichkeitsarbeit
- Information
- Beratung/Kurse (u.a. Verbund Innerschweiz «Qualitätssicherung»)
- Bearbeitung von Subventionsgesuchen
- Kontakte: Verein AGEB, IKEB Innerschweiz, IKEB

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Diese Aufgaben werden mit 20 Stellenprozenten erfüllt (10% Sachbearbeitung 10% Sekretariat). Das Budget ist äusserst bescheiden (1997: Fr. 39'000.-; 1998: Fr. 33'400.-; 1999 voraussichtlich: Fr. 24'400.-).

Gesetzliche Grundlagen

Die gesetzliche Basis sind: Bildungsgesetz (Art. 79), Bildungsverordnung (§ 79–80) und ein Reglement, welches im Wesentlichen den Vollzug festlegt.

Stärken und Schwächen

Die Stärken liegen in der engen Kooperation zwischen den (privaten und öffentlichen) Erwachsenenbildungsorganisationen und unserer Stelle. Die Nähe zur beruflichen Erwachsenenbildung ist positiv. Das Kursangebot ist vielfältig. Die Stelle hat eindeutig eine subsidiäre, stützende Funktion. Obwohl das Spektrum der Kurse gross ist, wäre eine Verbreiterung der Themen oder auch Vertiefung durchaus wünschenswert.

Arbeiten und Herausforderungen der nächsten Jahre

Die ehrenamtlichen Erwachsenenbildungsstrukturen, welche auch eine wichtige soziale und integrative Funktion erfüllen, müssen gestützt werden. Das ehrenamtliche Engagement ist rückläufig, die Kontinuität nimmt ab. Hier wird der grösste Handlungsbedarf gesehen. Die Budgetkürzungen werden von den ehrenamtlich tätigen Organisationen nicht verstanden und unterminieren das Engagement.

Kanton Obwalden

Schwerpunkte der Tätigkeiten

Plakat *Erwachsenenbildung Obwalden*: Das Erziehungsdepartement gibt zwei Mal jährlich ein Plakat mit jeweils über 200 Kursangeboten heraus. Dieses wird an Erwachsenenbildungsinstitutionen, Firmen, Erwachsenenbildungsforum und Gemeindebeauftragte der Erwachsenenbildung verteilt. Die Verteilung in den Gemeinden übernehmen die Gemeindebeauftragten. Zusätzlich werden jede Woche im Amtsblatt Obwalden die aktuellen Kurse veröffentlicht.

Vorläuferorganisation Erwachsenenbildungsforum Obwalden: Am 6. Mai 1998 wurde das Erwachsenenbildungsforum Obwalden gegründet. Das Forum ist ein Zusammenschluss von Organisationen (Vereine, Institutionen, Verbände) und Gruppierungen (lose Zusammenschlüsse), die in der Erwachsenenbildung in Obwalden tätig sind. Ziel und Zweck dieses Forums ist es, angeschlossenen Organisationen und Gruppierungen eine Plattform zu geben für gemeinsame Fragen, Anliegen, Interessen der Erwachsenenbildung, sich damit auseinanderzusetzen und evtl. in die Öffentlichkeit zu tragen. Die Aufgaben beinhalten: Erfahrungs- und Gedankenaustausch fördern, Programmkoordination ermöglichen, Ansprechpartner zu Fragen der Erwachsenenbildung, speziell für Kanton, Interessen und Anliegen der Erwachsenenbildung in Gesellschaft und Politik vertreten, Öffentlichkeitsarbeiten leisten, gemeinsame Aktionen und Veranstaltungen durchführen, bei Bedarf spezifische Weiterbildungsveranstaltungen für die angeschlossenen Organisationen und Gruppierungen anbieten.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Die Fachstelle für Erwachsenenbildung ist innerhalb des Erziehungsdepartements beim Departementssekretariat angegliedert. Mit der neuen Departementsorganisation (ab 1. Juli 1999) wird die Allgemeine Erwachsenenbildung mit der Beruflichen Erwachsenenbildung zusammengeführt und dem Berufs- und Weiterbildungszentrum (BWZ), Fachstelle für Erwachsenenbildung, angegliedert.

Der Kanton Obwalden fördert die Erwachsenenbildung mit rund Fr. 8000.–. Dieser Beitrag wird an private Bildungsträger verteilt, die ein Beitragsgesuch stellen (Beiträge erhalten nur Organisationen, welche bei der Erwachsenenbildung mitmachen).

Gesetzliche Grundlagen

Gesetz über Schule und Bildung (Schulgesetz) vom 28. Mai 1978, Neudruck vom 1. September 1997 Artikel 52 und Artikel 53.

Stärken und Lücken

Die Weiter- bzw. Erwachsenenbildung (WEB) ist derzeit auf verschiedene private und öffentliche Trägerschaften verteilt. Darunter leidet die Koordination und Strukturierung. Von einem durchdachten, auf Bedürfnisse der Kundschaft ausgelegten Konzept kann nur bedingt gesprochen werden. Den wesentlichsten Teil der systematischen WEB betreuen die Berufsschule und die Hauswirtschaftliche Fachschule im Rahmen ihres jährlichen Weiterbildungsangebotes. Das Interesse an diesen Kursen steigt von Jahr zu Jahr stetig an. Daraus ist zwingend abzuleiten, dass eine auch in Zukunft zunehmende Nachfrage nach WEB zu bewältigen sein wird.

Aufgaben und Herausforderungen in den nächsten Jahren

Bildungspolitik: Der Regierungsrat des Kantons Obwalden erstellt ein Bildungskonzept über die obwaldnerischen Bildungsangebote. Er nahm das Bildungskonzept als eine der Hauptaufgaben ins neue Regierungsprogramm 1998 bis 2002 auf.

Im Rahmen des Bildungskonzepts wird auch die Erwachsenenbildung ein Thema sein.

Kanton Schaffhausen

Situationsbericht

Die Erwachsenenbildung ist im Kanton Schaffhausen im Erziehungsdepartement angesiedelt. Dies macht sicher Sinn und ist auch in der Praxis zweckmässig.

Zurzeit wird schwerpunktmässig die Durchführung des Lernfestivals 99 im Kanton vorbereitet. Hier sind alle privaten Anbieter von Weiterbildungsmodulen und Vertreterinnen und Vertreter von Verwaltung, Wirtschaft und Bildung involviert.

Die Erwachsenenbildung im Kanton Schaffhausen verfügt über kein eigentliches Konto im Staatsbudget. Ihr stehen jährlich Fr. 16'000.– aus dem Lotteriegewinnfonds zur Verfügung. Der grösste Teil (rund Fr. 12'000.–) wird zur finanziellen Unterstützung der drei Volkshochschulen Schaffhausen, Klettgau und Stein am Rhein verwendet. Der Rest der Gelder verfällt oder wird für Sonderprojekte wie eben z.B. das Lernfestival verwendet. So wurde beispielsweise das Lernfestival 96 unterstützt (eine Sonderbeilage «Erwachsenenbildung» in den Schaffhauser Nachrichten sowie eine Podiumsdiskussion im lokalen Fernsehen zum gleichen Thema). Auch könnten weitere Weiterbildungsangebote wie Angebote des Kaufmännischen Vereins (KV), des Berufsbildungszentrums (BBZ) oder des Ausbildungszentrums für Informatik (AFI) unterstützt werden.

Der Kanton verfügt also nur über kleine Strukturen (Mandat des Erwachsenenbildungsbeauftragten innerhalb des Erziehungsdepartementes). Er übernimmt Koordinationsaufgaben (z.B. Austausch der Weiterbildungsprogramme) innerhalb des freien Weiterbildungsmarktes. Ein konkreter gesetzlicher Auftrag fehlt. Im Schulgesetz steht unter § 54:

Der Kanton und die Gemeinden fördern die Erwachsenenbildung und die Elternschulung.

Zur Erwachsenenbildung im Sinne des Schulgesetzes gehören Einrichtungen von Gemeinden und Vereinigungen, deren Ziel es ist, die allgemeine Bildung von Erwachsenen zu vertiefen oder zu erweitern und die Lernbereitschaft zu fördern. Einrichtungen der Erwachsenenbildung müssen allen Erwachsenen zugänglich sein.

Durch die Elternschulung wird die Fähigkeit der Eltern gefördert, die Kinder in ihrer Entwicklung und in ihrem Bildungsgang zu unterstützen.

Weil explizit auch die Elternschulung erwähnt ist, stehen aus dem Lotteriegewinnfonds weitere Fr. 6000.– zur Verfügung für den Support von Vereinen, die Kurse im Bereich Elternschulung anbieten (z.B. Vereinigung Kind und Elternhaus).

Ganz generell kann man sagen, dass der Kanton über ein sehr breites Angebot von Weiterbildungen verfügt, namentlich auch über eine gut ausgebaute Volkshochschule mit engagierter Leitung. Da Schaffhausen über keine Infrastruktur für die Weiterbildung verfügt, die gesetzlichen Grundlagen weitgehend fehlen, sind auch aus Kapazitätsgründen zurzeit ausser dem Lernfestival in unserem Kanton keine konkreten Projekte in Planung.

Kanton Schwyz

Schwerpunkte der Tätigkeiten

Die Kantonale Kommission für Erwachsenenbildung verstärkt gegenwärtig den Kontakt zu den privaten Anbietern, um diese besser über eidgenössische Entwicklungen sowie kantonale Anliegen zu informieren. Gleichzeitig wird versucht, die Institutionen zu vermehrter Zusammenarbeit (kommunal und regional) zu ermuntern, sie für Qualitätsentwicklungsfragen zu sensibilisieren bzw. zur Organisationsentwicklung zu bewegen. Insbesondere werden auch Kursadministratorinnen und -administratoren bzw. Kursleiterinnen und -leiter zur Weiterbildung animiert.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Die Kantonale Kommission für Erwachsenenbildung setzt sich zusammen aus 2 Kantonsvertretern, 1 Gemeindevertreter und 4 Vertretern von privaten Organisationen. Sie wird präsiert vom pädagogischen Mitarbeiter des Amtes für Berufsbildung. Für die allgemeine Erwachsenenbildung stehen jährlich Fr. 75'000.– zur Verfügung. Die Beiträge werden auf Gesuch hin nach bestimmten Kriterien (Beilage «Kriterien für die Beitragsvergabe») ausgerichtet. (Vgl. auch die Ausführungen in der Verordnung)

Gesetzliche Grundlagen

- Verordnung über die Erwachsenenbildung vom 16. Juli 1985
- Änderung vom 21. April 1998 (Einführung von Pauschalbeiträgen an private Anbieter mit umfangreichem Angebot)

Stärken und Lücken

Stärken: mit wenig personellen Mitteln trotzdem ein Optimum erreichen und die privaten Anbieter zu Innovationen und Aktivitäten motivieren. Daneben Koordination mehr im Sinne von Information und Sicherstellung von Austausch von Informationen (weniger im Sinne von kantonalen Regelungen und Eingriffen).

Lücken: Die Koordination auf kantonaler Ebene könnte besser sein. Es fehlen die Strukturen; insbesondere zeitgemässe Instrumente für EDV-gestützte Vernetzung.

Aufgaben und Herausforderungen in den nächsten Jahren

- Lernfestival 1999: Plattform für die Privaten, Öffentlichkeitsarbeit zu betreiben.
- Verbesserung der Koordination auf kantonaler Ebene und Zusammenarbeit auf regionaler Ebene. Dies wird im Zusammenhang mit der Restrukturierung der Bezirke bestimmt ein Thema sein (ab 2000).
- Evtl. Gründung einer Interessengemeinschaft der privaten Anbieter.

Kanton Solothurn

Der Kantonsrat hat im Dezember 1997 die Streichung der Beiträge an die Erwachsenenbildungsorganisationen beschlossen. Um den Übergang zu erleichtern, und die Organisationen nicht kurzfristig vor unlösbare Probleme zu stellen, wurde ein Übergangskredit (1/2 des bisherigen Beitrages) für das Jahr 1998 bewilligt. In der Zwischenzeit haben sich die betroffenen Organisationen auf die neue Situation eingestellt und grösstenteils ihre Kursbeiträge erhöht.

Gesetzliche Grundlagen für die Unterstützung der Erwachsenenbildung finden sich

- in der Kantonsverfassung (Art. 106, Abs. 3):
Kanton und Gemeinden fördern die Allgemeinbildung der Jugendlichen und die Erwachsenenbildung.
- und im Gesetz über die Berufsbildung und die Erwachsenenbildung (Art. 100)
Absatz 1
Der Kanton fördert die Erwachsenenbildung insbesondere durch Koordination, Information und Beratung.
Absatz 2
Er kann Beiträge gewähren und bei Bedarf selber Kurse führen.

Da mit der Streichung der Beiträge an die Organisationen praktisch keine Ressourcen mehr zur Verfügung stehen und der Dachverband «Erwachsenenbildung im Kanton Solothurn» aufgelöst wurde, sind im Moment grundsätzliche Aktivitäten stillgelegt.

Für das Jahr 1999 konnte ein Kredit von Fr. 20'000.– für die Organisation der Teilnahme am Lernfestival erwirkt werden. Der Kanton signalisiert damit, dass er gewillt ist, spezielle Anlässe zu unterstützen, die die Wichtigkeit des lebenslangen Lernens aufzeigen.

Eine Spurguppe soll in der nächsten Zeit dem Kanton grundsätzliche Überlegungen zur Unterstützung der Erwachsenenbildung durch den Staat unterbreiten.

Kanton St. Gallen

Gesetzliche Grundlagen

Das Einführungsgesetz zur Bundesgesetzgebung über die Berufsbildung (EG-BB) vom 19. Juni 1983 sowie die entsprechende Vollzugsverordnung (VVO) vom 15. November bilden die gesetzliche Grundlage für das staatliche Handeln im Bereich der Erwachsenenbildung.

Dabei regeln Artikel 38–41 EG-BB bzw. Artikel 40–42 VVO die «Berufliche Weiterbildung und allgemeine Erwachsenenbildung». Der Schwerpunkt staatlicher Tätigkeit liegt wegen der Anlehnung an das Bundesgesetz, das nur die berufliche Weiterbildung thematisiert, eindeutig auf diesem Gebiet. In der allgemeinen Erwachsenenbildung beschränkt sich die staatliche Förderung auf «Information und Beratung» (Art. 41 EG-BB).

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Der Staat unterhält eine mit 50 Stellenprozenten dotierte «Fachstelle Weiterbildung». Der Stelleninhaber leitet den jährlich mit Fr. 22'500.– subventionierten Kantonalen Arbeitsausschuss für Elternbildung und nimmt als Protokollführer an den Sitzungen des Dachverbandes für Erwachsenenbildung, der «St. Galler Vereinigung für Erwachsenenbildung (SVE)», teil (Jahressubvention: Fr. 15'000.–). Zudem unterstützt der Staat die Führung einer Klasse für funktionale Analphabeten (Nachholbildung). Demgegenüber betragen die Staatsbeiträge an die berufliche Weiterbildung im Jahr 1997 rund 9,5 Millionen Franken.

Schwerpunkte momentan

- Einführung eines Akkreditierungsverfahrens (ED und KIGA) für Weiterbildungsanbieter, die Subventionen beziehen
- Förderung modularer Ausbildungsgänge an subventionierten Weiterbildungsinstitutionen
- Begleitung/Förderung von Qualitätsentwicklungsaktivitäten an subventionierten Weiterbildungsinstitutionen
- Förderung der Weiterbildungsberatungskompetenzen der öffentlichen Berufsberatung durch Schulungsangebote

Zukünftige Projekte (z.T. abhängig von übergeordneter Legiferierung)

- Qualitätsförderung im gesamten Weiterbildungsbereich
- Ausdehnung des Akkreditierungsangebots auch auf private Weiterbildungsanbieter
- Transparenz im Weiterbildungsangebot (Internetlösung favorisiert)
- Versuch, von der Angebots- zur Nachfragesubventionierung zu wechseln

Stärken und Schwächen

Als Stärken können gelten: Grosses, niveauvolles Kursangebot der Schulen. Mehrheitlich erstklassige Lehrkräfte, welche die Kursteilnehmenden in der Regel zum (Prüfungs-)Erfolg zu führen vermögen.

Problempunkte: Intransparenz bezüglich der vielfältigen Weiterbildungsangebote auf dem Markt, aber auch bezüglich deren Qualität. Mangelnde Kooperation/Information zwischen Weiterbildungsschulen, den Betrieben und Verbänden betr. Deckung des jeweils aktuellen Weiterbildungsbedarfs. Noch unzureichender Sinn für das lebenslange Lernen bei vielen Erwachsenen.

Kanton Thurgau

Schwerpunkte und Tätigkeiten

Beobachter an den Veranstaltungen der IKEB und der IKEB-Ost. Reporting an das Departement für Erziehung und Kultur. Vorbereitung der Aktivitäten des Lemfestivals 1999.

Strukturen und finanzielle Bedingungen

Es sind keine speziellen Strukturen vorhanden. Der Zentralstellenleiter für Berufsberatung nimmt die IKEB-Vertretung des Kantons Thurgau im Rahmen seiner Tätigkeiten wahr. Finanzielle Mittel sind keine vorhanden.

Gesetzliche Grundlagen

Es sind keine gesetzlichen Grundlagen vorhanden.

Stärken und Schwächen

Die Stärken und Schwächen können dem folgenden Artikel entnommen werden.

«Staatliche Erwachsenenweiterbildung praktiziert wird im Kanton Thurgau vor allem mit Kursangeboten an den Berufsschulen Frauenfeld, Weinfelden, Romanshorn und Arbon. Die Kursangebote legitimieren sich im Berufsbildungsgesetz, in dem berufliche Weiterbildung definiert ist. Diese rechtliche Abstützung ist nicht unumstritten. Kritiker weisen darauf hin, dass in der Schweiz bereits zweimal über Erwachsenenbildung abgestimmt worden ist.

Tatsache ist, dass sich die Weiterbildungsangebote der Berufsschulen sehr guten Zuspruchs aus einer breiten Bevölkerungsschicht erfreuen und qualitativ hochwertige Lehrgänge anbieten. Im Weiterbildungssektor bewegt sich auch die Lehrmeisterausbildung, die vom Amt für Berufsbildung angeboten wird.

Nicht unerwähnt bleiben dürfen auch die Weiterbildungsanstrengungen des Kantons seinen eigenen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern gegenüber. Mit grossem Aufwand stellt das kantonale Personalamt ein Weiterbildungsangebot zur Verfügung, das rege benützt wird. Geradezu als vorbildlich muss das Weiterbildungsprogramm des Amtes für Lehrerfortbildung taxiert werden, das den Ansprüchen der Lehrerschaft auf der Volksschulstufe gerecht werden muss.

So gesehen, sind die Anstrengungen des Kantons im Bereich Erwachsenenbildung nicht unerheblich. Allerdings ist in jüngster Vergangenheit in der <Weiterbildungsarena> der Ruf nach staatlicher Koordination laut geworden, der sich in unüberhörbarer Betriebsamkeit bei den Organisationen der Erwachsenenbildung manifestiert.

Auf dieser Basis könnten im Kanton Thurgau Koordinationsmassnahmen im Bereich Erwachsenenbildung an die Hand genommen werden, sofern die politische Abstützung zustande kommt. Neben einer milizmässig aufgebauten Thurgauer Konferenz für Erwachsenenbildung könnte bei der Zentralstelle für Berufsberatung eine <Fach- und Koordinationsstelle Erwachsenenbildung> eingerichtet werden, welche von den bisher schon vorhandenen Informationsleistungen der Berufsberatung profitieren könnte. Auf diese Art würde der Kanton für mehr Überblick und Transparenz bei allen Weiterbildungsangeboten sorgen, müsste sich der Qualitätssicherung auf dem Weiterbildungsmarkt widmen und hätte zur Regelung der Handlungskoordination zwischen Interessensorganisationen beizutragen.»

Zukunftsperspektiven

Gemäss Anweisungen aus dem Departement für Erziehung und Kultur.

Cantone Ticino

Situazione dell'educazione degli adulti

La base legale per la formazione continua generica è la «Legge della scuola» del 1° febbraio 1990, articoli 74–76, e il «Regolamento concernente i Corsi per adulti» del 31 marzo 1993.

La formazione continua professionale si fonda sulla «Legge sulla formazione professionale» del 24 maggio 1984.

Entrambe queste basi legali saranno sostituite con l'entrata in vigore della «Legge sull'orientamento scolastico e professionale e sulla formazione professionale e continua» e del suo regolamento.

Il Ticino è il solo Cantone della Svizzera ad avere, nei suoi Corsi per adulti, un'università popolare (Volkshochschule) gestita direttamente dal Dipartimento dell'istruzione e della cultura. Essa si occupa della formazione continua generica, realizzando circa 300'000 ore di partecipazione all'anno, con 12'000 partecipanti a 1000 corsi in circa 60 località. La spesa totale per i corsi e per la Direzione è di circa fr. 2'600'000.– L'onere totale a carico dello Stato è di circa fr. 430'000.–; il resto è infatti coperto dalle tasse d'iscrizione (fr. 2'100'000.–) e da sussidi (fr. 70'000.–). I Corsi per adulti hanno dunque un autofinanziamento dell'83%.

Nel Ticino un secondo importante agente di formazione continua generica è la Scuola Club Migros, che nel suo rapporto per lo scorso anno indica 250'000 ore di partecipazione.

Un terzo agente di formazione continua generica è l'Associazione Ticinese Terza Età (ATTE).

Un quarto agente di formazione continua generica è l'Università della terza età.

Inoltre, il Dipartimento dell'istruzione e della cultura sovvenziona, attraverso la Divisione della cultura, una serie di attività al confine fra formazione continua generica e cultura.

Nell'attuale difficile situazione finanziaria del Cantone, lo sforzo principale degli operatori della formazione continua generica ci sembra dover consistere nel proteggere l'offerta attuale da riduzioni di crediti o addirittura da improvvise decisioni di chiusura di servizi.

Kanton Uri

Gegenwärtige Schwerpunkte

Broschüre *Erwachsenenbildung und Weiterbildung*: Die Erziehungsdirektion, Abteilung Kulturförderung, Erwachsenenbildung und Jugendarbeit gibt alljährlich eine Weiterbildungsbroschüre mit rund 90 Anbieterportraits und über 500 Kursangeboten heraus. Diese wird in alle Urner Haushalte versandt. Seit 1994 hat sich das Angebot mehr als verdoppelt und auch qualitativ weiterentwickelt. Die Broschüre ermöglicht auch kleinen Anbietern eine Marktpräsenz, fördert den Überblick, ermuntert die Anbieter zur Angebotskoordination. Ergänzend wird in den Lokalzeitungen ein Monatsauszug veröffentlicht.

Ausbildungslehrgang Erwachsenenbildung SVEB: Bereits zum zweiten Mal wird der SVEB-Lehrgang im Kanton Uri angeboten. Die Teilnehmenden übernehmen danach oftmals öffentliche Aufgaben und tragen zur Qualitätsentwicklung der lokalen Weiterbildung bei.

Qx4; Kurszyklus für Erwachsenenbildungsorganisationen: Die IKEB-Innerschweiz unter Leitung der Fachstelle Luzern bietet diesen Kurszyklus zum zweiten Mal an. Er trägt zur Qualitätsentwicklung in den Kantonen bei.

Eigenveranstaltungen: «Brückenschlag zwischen Stadt und Land». Im Oktober 1998 findet eine Austauschwoche zu diesem Thema statt, die u.a. auch einen gemeinsamen Tag zwischen Stadtrat Zürich/Landrat Uri, ein öffentliches Podium, kulturelle Aktionen, eine Jugendsession und ein Jugendfest mit Urner und Zürcher Jugendlichen und ein historisches Kolloquium vorsieht.

Kunst, Kultur und Erwachsenenbildung: Ein sechstägiger Kurszyklus «Sechs Atelierbesuche und eine Ausstellung» stiess auf reges Interesse und wird 1999 wiederholt.

Strukturen und finanzielle Mittel

Seit 1994 bestehen in der Erziehungsdirektion 20 Stellenprozent für die Koordination der Erwachsenenbildung in Uri. 1997 wurde im Zuge der Neuorganisation der Verwaltung die Abteilung Kulturförderung, Erwachsenenbildung und Jugendarbeit geschaffen. Seit 1974 finanziert der Kanton das Halbtagssekretariat der Volkshochschule Uri. Die Berufsschulen Uri haben seit 1992 ihre Strukturen und ihr Angebot kontinuierlich erweitert.

Der Kanton Uri fördert die Erwachsenenbildung mit Projekt- und Betriebsbeiträgen von knapp Fr. 50'000.–. Zusätzlich erwachsen mit der Weiterbildungsbroschüre Ausgaben von knapp Fr. 30'000.– (exkl. Lohnkosten).

Gesetzliche Grundlagen

1. Kantonsverfassung: Mit Artikel 41 wurde 1984 eine «kann»-Formulierung zur Unterstützung der Erwachsenenbildung aufgenommen.
2. Gesetz über Schule und Bildung: Mit der Annahme des Schulgesetzes am 2. März 1997 ist die Erwachsenenbildung erstmals gesetzlich verankert:
Artikel 18 Zweck:
Die Erwachsenenbildung vermittelt im Sinne des lebenslangen Lernens Kenntnisse, Fähigkeiten und Fertigkeiten, die zur Bewältigung der sich wandelnden Anforderungen in Gesellschaft und Wirtschaft sowie zur Übernahme neuer Aufgaben notwendig sind.
Artikel 19 Gemeinsame Aufgabe:
Kanton und Gemeinden fördern die Erwachsenenbildung. Sie können diese durch Beiträge unterstützen.
Kanton und Gemeinde können Kurse veranstalten und stellen nach Möglichkeit öffentliche Räume zur Verfügung.
3. Gesetz über das berufliche Bildungswesen (RB 70.1111 und VO RB 70.1112): Mit dem Ausbau des Weiterbildungsprogramms und der Einführung der Berufsmatura wurde ein wichtiger Schritt nach vorne gemacht.

Stärken und Lücken

Die Kleinheit des Kantons (35'000 Einwohner) und beschränkte Ressourcen erfordern eine enge Zusammenarbeit zwischen beruflicher und allgemeiner Weiterbildung, zwischen staatlich unterstützten und privaten Angeboten. Die Aus- und Weiterbildung ist überblickbar und zudem ein entwicklungsfähiger Dienstleistungsmarkt, der sich gegenüber der Konkurrenz (Schwyz, Nidwalden, Luzern) gut behaupten konnte. Leider musste infolge fehlender Nachfrage die bäuerlich-hauswirtschaftliche Fachausbildung der Bergheimatschule Gurtellen ihre Tätigkeit einstellen. Dafür baute die Landwirtschaftliche Beratung das Kursangebot aus (VO über die landwirtschaftliche Ausbildung und Beratung – RB 60.1121). Die Berufs-, Laufbahn- und Erwachsenenberatungen nehmen kontinuierlich zu, ebenso die Ausleihe von Dokumentationen und die Zahl der Stipendiengesuche.

Das Einzugsgebiet ist oft zu klein, um berufsbezogene Ausbildungsgänge anbieten zu können. Mit regionalen Abkommen und weiteren Verträgen sichert der Kanton die Möglichkeit eines breiten Studien- und Berufsangebots.

Zudem fehlen eigenständige Kursangebote in den Bereichen Seniorenbildung, beruflicher Wiedereinstieg, Alphabetisierung, Migration, Nachholen der Schulabschlüsse. Oftmals ist für ein Angebot das Einzugsgebiet zu klein.

Künftige Ziele

In die regierungsrätliche Legislaturplanung wurde die Erarbeitung eines Erwachsenenbildungskonzeptes 2000 aufgenommen. Dieses soll eine Bestandesanalyse, die Formen und Kriterien für kantonale Beitragsleistungen, Massnahmen zur Verbesserung der Rahmenbedingungen und Massnahmen zur Qualitätsentwicklung umfassen.

In kultureller Hinsicht soll das Veranstaltungsangebot auch die ehrenamtlichen Vereine und deren Identität stärken. Dabei ist wichtig, dass die ehrenamtlichen Strukturen in Richtung Professionalität weiterentwickelt werden.

Die Beitragsleistungen an die Volkshochschule sollen mit einer Leistungsvereinbarung abgestützt werden. Im Zusammenhang mit dem Akkreditierungsverfahren BWA/DBK soll die Qualitätsdiskussion weitergeführt und die Beitragspraxis des Kantons überprüft werden.

Canton de Vaud

Le canton de Vaud organise, en collaboration avec divers partenaires officiels ou privés, des formations pour adultes, initiales ou continues.

Parmi ces partenaires, l'on peut citer les écoles professionnelles, les instituts universitaires, l'Ecole de diplôme pour adultes, le Centre de perfectionnement et de formation continue (destiné aux enseignants), l'Université Populaire de Lausanne, le Centre d'éducation permanente de l'Etat (destiné aux fonctionnaires du canton), la Communauté d'intérêts pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), les offices régionaux de placement aptes à proposer des cours à leurs assurés.

Par ailleurs, de nombreuses écoles privées indépendantes offrent des formations initiales ou complémentaires.

Du fait de la récente restructuration de l'Etat (21 avril 1998), le secteur de la formation professionnelle a rejoint celui de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Cette réunion au sein d'un même département entraîne une meilleure collaboration entre ces secteurs, relativement à la formation d'adultes.

Des synergies se mettent en place et l'échange d'informations s'accroît. Cet effort sera impérativement poursuivi au cours des années à venir.

Canton du Valais

Le canton organise en collaboration avec les écoles professionnelles, les établissements d'enseignement professionnel supérieur et diverses associations privées des cours de formation continue.

Les bases légales sont la loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978 et l'ordonnance y relative du 7 novembre 1979 et la loi cantonale du 14 novembre 1984 concernant l'exécution de la loi fédérale et son règlement d'exécution du 20 février 1985.

L'éventail des cours proposés est le suivant:

- cours préparatoires au brevet ou à la maîtrise fédérale,
- cours pour l'obtention du CFC selon l'article 41 LFPr,
- cours de perfectionnement dans diverses professions,
- cours d'informatique de tous les niveaux,
- cours commerciaux,
- cours de formation, accueil et services,
- cours de préparation aux écoles supérieures.

Un budget d'environ fr. 2'000'000.– est alloué à la formation continue (cours de perfectionnement professionnel). Ce budget est couvert par les finances de cours, les subventions fédérales et les subventions cantonales.

Le canton estime qu'il bénéficie des avantages suivants:

- équipements techniques modernes à disposition, d'où une possibilité d'organiser des cours techniques spécialisés,
- contacts fréquents avec les milieux professionnels (apprentis, patrons, enseignants, associations professionnelles),
- cours donnés, en principe, par des enseignants,
- tarifs des cours bon marché du fait de l'utilisation des locaux et des équipements existant des écoles professionnelles.

Par contre, le canton doit envisager des améliorations. Celles-ci concernent:

- une meilleure adéquation à la demande des cours, c'est-à-dire réagir rapidement à la demande (études de marché),
- une décentralisation des cours dans les régions périphériques,
- des actions publicitaires plus importantes,
- de nouveaux types de formation (formation à distance, formation par Internet),
- une meilleure formation pédagogique des intervenants de l'enseignement aux adultes.

Ces améliorations pourraient amener à la création d'une structure de la formation continue indépendante. Sa principale tâche serait la coordination de l'ensemble des offres des écoles professionnelles. Cette structure permettrait de continuer à assurer l'accès de toutes personnes à un système de formation continue de qualité et continuellement mis à jour.

Kanton Zug

Vorbemerkung

Die allgemeine Erwachsenenbildung wird von der Erziehungsdirektion, die berufliche Weiterbildung von der Volkswirtschaftsdirektion betreut.

Gesetzliche Grundlagen

Die Erwachsenenbildung ist im Schulgesetz und in der Vollziehungsverordnung zum Schulgesetz geregelt. Dort ist auch der Tätigkeitsbereich der Erwachsenenbildungskommission umrissen.

Die Einzelheiten sind im Erwachsenenbildungskonzept geregelt.

Finanzielle Bedingungen, Unterstützung

Für die Erwachsenenbildung stehen Fr. 230'000.– jährlich zur Verfügung. Davon gehen für Jahresbeiträge an Erwachsenenbildungsanbieter und Bildungshäuser Fr. 195'000.–. Für Projekte werden Fr. 25'000.–, für die Unterstützung von Infrastrukturmassnahmen Fr. 10'000.– zur Verfügung gestellt. Für die Gewährung von Jahresbeiträgen hat die Erwachsenenbildungskommission ein Punktesystem entwickelt, das u.a. versucht, ehrenamtlich geleistete und bezahlte Arbeit gleichzustellen.

Für die Erwachsenenbildung stehen 10–15% der Stelle Mittelschulen und Erwachsenenbildung zur Verfügung. Zur Unterstützung der Interessengemeinschaft Erwachsenenbildung Zug (IGeb) erledigt die Erziehungsdirektion administrative Arbeiten.

Schwerpunkte der Tätigkeit der Erwachsenenbildungskommission

Die Erwachsenenbildungskommission ist in der Umsetzung des Erwachsenenbildungskonzepts gut vorangekommen. Die Festsetzung der Jahresbeiträge wurde im Juni 1998 abgeschlossen, die Bedingungen für die Gewährung von Projektbeiträgen sind bekannt gemacht. Massnahmen zur Verbesserung der Infrastruktur werden mit der IGeb besprochen.

Stärken und Schwächen – Zukünftige Arbeiten

Die Stärke der Erwachsenenbildung Zug liegt in der Vielfalt des Angebots und in den innovativen Angeboten einzelner Anbieter.

Die Schwäche liegt darin, dass alle Anbieter auf sich selber konzentriert und kaum bereit sind, gemeinsame oder übergeordnete Interessen wahrzunehmen. Die IGeB ist denn auch nicht die Ansprechpartnerin, die sich die Erwachsenenbildungskommission wünscht. Die Erwachsenenbildungskommission sieht für die nächste Zukunft ihre Hauptaufgaben darin, die bisherigen Regelungen weiterzuentwickeln; die Qualitätsentwicklung auf verschiedenen Ebenen zu fördern, der IGeB zu ermöglichen, ihre Organisation auf eine neue Basis zu stellen.

Kanton Zürich

Schwerpunkte der Erwachsenenbildungstätigkeiten

- Allgemeine Förderung der Erwachsenenbildung: Subventionen und Projektkredite für gemeinnützige Institutionen, Mitarbeit in Vorständen und Aufsichtskommis-sionen von Erwachsenenbildungsinstitutionen
- Koordination durch direktionsübergreifende Zusammenarbeit sowie Zusammen-arbeit mit Gemeinden und Institutionen
- Förderung der Erwachsenenbildung für spezifische Gruppen: Prüfungen zum Nachweis des nachgeholtten Sekundar- und Realschulabschlusses, Förderung der Altersbildung und von Lesen und Schreiben für Erwachsene
- Erwachsenenbildungsforschung: Information und Umsetzung

Strukturen

Seit dem 1. Juli 1998 ist auch die berufliche Weiterbildung in der Erziehungsdirektion (bzw. neu Bildungsdirektion) angesiedelt, und zwar im Mittelschul- und Berufsbildungsamt. Neben der Dienststelle für Erwachsenenbildung, die für die allgemeine Förderung und Koordination zuständig und neu der Abteilung Bildungsentwicklung des Mittelschul- und Berufsbildungsamtes zugeordnet ist, bestehen weiterhin verschiedene andere Stellen, z.B. für die hauswirtschaftliche Fortbildung, die Elternbildung und die Weiterbildung an den Kantonalen Berufsschulen.

Gesetzliche Grundlagen

Der Kanton Zürich hat kein eigenes Erwachsenenbildungsgesetz. Die Förderung der allgemeinen Erwachsenenbildung erfolgt auf der Grundlage des Unterrichtsgesetzes, § 273: *Der Staat kann allgemein zugängliche Einrichtungen zur Aus- und Weiterbildung insbesondere der Schulentlassenen und Erwachsenen fördern.* Bei der Förderung der beruflichen Weiterbildung stützt er sich auf das Bundesgesetz.

Stärken und Lücken

Stärken:

- Zusammenarbeit mit zahlreichen Stellen und Institutionen
- Unterstützung der Nachholbildung (Prüfungen zum Nachweis des nachgeholtten Sekundar- und Realschulabschlusses für Erwachsene, finanzielle Unterstützung von Nachholbildung)

Probleme:

- Wenig Arbeitskapazität, komplizierte Strukturen, Zersplitterung der Tätigkeiten.

Herausforderungen der nächsten Jahre

Im Auftrag des Bildungsdirektors werden Entwicklungsperspektiven, Schwerpunkte und konkrete Umsetzungsmassnahmen zur Förderung des lebenslangen Lernens im Kanton Zürich erarbeitet.

C Membres de la CIRFA

Christian Amsler
Leiter Lehrerfortbildung
Ebnatstrasse 80
8200 Schaffhausen

Tel.: 052 620 09 05
Fax: 052 620 09 01
E-Mail: amsler@hallo.ch

Dr. Max Bauer
Wissenschaftlicher Mitarbeiter
Direktion für Bildung und Kultur
Baarerstrasse 19
Postfach 4857
6304 Zug

Tel.: 041 728 39 15
Fax: 041 728 31 89

Jacques Bernoulli
Directeur du Centre de perfectionnement
et de formation complémentaire (CFP)
Route du Signal 11
1018 Lausanne

tél.: 021 323 05 48
fax: 021 323 05 47

Dr. Walter Bigler
Amt für Berufsbildung
Bahnhofstrasse 15
6430 Schwyz

Tel.: 041 819 19 23
Fax: 041 819 19 29

Ferdinand Bischofberger
Leiter Lehrerfortbildung
Erziehungsdirektion des
Kantons Appenzell Innerrhoden
Kaustrasse 4a
9050 Appenzell

Tel.: 071 788 93 61
Fax: 071 788 93 69

Pierre Blanc
Directeur perfectionnement professionnel (CPI)

tél.: 026 305 27 60
fax: 026 305 27 65

Route des Grives 2
1763 Granges-Paccot

Werner Bolzern
Berufsberater
Regierungsgebäude
9102 Herisau

Tel.: 071 353 61 11
Fax: 071 353 64 97

Ariane Bürgin
Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt
Münsterplatz 2
Postfach
4051 Basel

Tel.: 061 267 84 05
Fax: 061 267 84 34
E-Mail: ariane.buergin@bs.ch

Marc Chassot
Office cantonal d'orientation
scolaire et professionnelle
Rue St-Pierre Canisius 12
1700 Fribourg

tél.: 026 305 41 86
fax: 026 305 41 87
E-Mail: chassotMA@Etat.fr.ch

lic.iur. Jean-Jacques Delémont
Directeur du Centre intercommunal de formation
des Montagnes neuchâtelaises
rue de la Serre 62
Case postale
2301 La Chaux-de-Fonds

tél.: 032 914 51 65
fax: 032 914 27 70
E-Mail: delémont@CIFOM.ch

Lévy Dubuis
Chef du service de la formation professionnelle
Planta 3
Case postale 405
1951 Sion

tél.: 027 606 42 55
fax: 027 606 42 54
E-Mail: levy.dubuis@vs.admin.ch

Margrit Dünz
Vorsteherin der Abt. Erwachsenenbildung
Erziehungsdirektion des Kantons Bern
Sulgeneckstrasse 70
3005 Bern

Tel.: 031 633 83 41
Fax: 031 633 83 55
E-Mail: margrit.duenz@erz.be.ch

Curdin Epprecht
Fachstellenleiter berufliche Weiterbildung
Amt für Berufsbildung
Postfach 897
6301 Zug

Tel.: 041 728 32 28
Fax: 041 728 24 57

Erziehungsdirektion
des Kantons Glarus
Gerichtshausstrasse 25
8750 Glarus

Tel.: 055 646 65 00
Fax: 055 646 65 99

Grégoire Evequoz
Directeur OOF
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève

tél.: 022 705 02 22
fax: 022 705 05 62
E-Mail:
gregoire.evequoz@oofp.etat.ge.ch

<p>Agathe Grunder Sekretariat EDK Zähringerstrasse 25 Postfach 5975 3001 Bern</p>	<p>Tel.: 031 309 51 16 Fax: 031 309 51 50 E-Mail: grunder@edk.unibe.ch</p>
<p>Ulrich Heer Leiter Fachstelle für Erwachsenenbildung (FEB) Winkelriedstrasse 35 Postfach 6002 Luzern</p>	<p>Tel.: 041 228 52 44 Fax: 041 228 67 61 E-Mail: ulrich.heer@lu.ch</p>
<p>Markus Hungerbühler Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung Goldbrunnenstrasse 14 Postfach 300 4410 Liestal</p>	<p>Tel.: 061 925 50 97 Fax: 061 925 69 70</p>
<p>Markus Knobel Leiter Amt für Berufsbildung Postfach 897 6301 Zug</p>	<p>Tel.: 041 728 32 08 Fax: 041 728 37 55</p>
<p>François Laville Chef du service de l'enseignement Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont</p>	<p>tél.: 032 420 54 12 fax: 032 420 50 01</p>
<p>Claude Merazzi Centre interrégional de perfectionnement Les Lovières 13 2720 Tramelan</p>	<p>tél.: 032 486 09 70 fax: 032 486 09 71</p>
<p>lic.iur. Martin Michel Vorsteher Amt für Höhere Bildungsfragen Erziehungsdepartement des Kantons Graubünden Quaderstrasse 17 7000 Chur</p>	<p>Tel.: 081 257 27 18 Fax: 081 257 20 30 E-Mail: martin.michel@ahb.gr.ch</p>
<p>Hugo Odermatt Erziehungsdepartement des Kantons Obwalden Brünigstrasse 178 6060 Sarnen</p>	<p>Tel.: 041 666 62 42 Fax: 041 660 27 27</p>

Prof. Roberto A. Oppikofer
Direttore Corsi per adulti
6501 Bellinzona

Tel.: 091 804 34 47/50
Fax: 091 804 34 49

Hans-Hugo Rellstab
Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung
Barfüssergasse 28
4500 Solothurn

Tel.: 032 627 29 27
Fax: 032 627 28 64
E-Mail: hango.rellstab@ed.so.ch

Gallus Rieger
Abteilung Lehrer- und Erwachsenenbildung
ED des Kantons Aargau
Postfach
5001 Aarau

Tel.: 062 835 22 22
Fax: 062 835 22 39
E-Mail: gallus.rieger@ag.ch

Christian Schmid
Sekretariat EDK
Zähringerstrasse 25
Postfach 5975
3001 Bern

Tel.: 031 309 51 27
Fax: 031 309 51 50
E-Mail: cschmid@edk.unibe.ch

Dr. Regula Schröder-Näf
Mittelschul- und Berufsbildungsamt
Bildungsentwicklung, Erwachsenenbildung
Ausstellungsstrasse 80
Postfach
8090 Zürich

Tel.: 01 447 27 65
Fax: 01 447 27 57

Ernst Schröter
Mittelschul- und Berufsbildungsamt
des Kantons Zürich
Ausstellungsstrasse 80
8090 Zürich

Tel.: 01 447 27 62
Fax: 01 447 27 57
E-Mail: eschroeter@schulnetz.ch

Josef Schuler
Abteilung Kulturförderung, Erwachsenenbildung
und Jugendarbeit
Klausenstrasse 4
6460 Altdorf

Tel.: 041 875 20 96
Fax: 041 875 20 87
E-Mail: josef-schuler@bluewindow.ch

Dr. Hans Toggenburger
Kantonale Berufsschule AR
Waisenhausstrasse 6
9100 Herisau

Tel.: 071 353 50 20
Fax: 071 353 50 27

Dr. Peter Wirth
Amt für Berufsbildung
Berufsberatung / Weiterbildung
Brühlgasse 37
9004 St.Gallen

Tel.: 071 229 38 52
Fax: 071 229 46 01
E-Mail: peter.wirth@ed-abb.sg.ch

Emil Zehnder
Leiter der Zentralstelle für Berufsberatung
Freiestrasse 13
8510 Frauenfeld

Tel.: 052 724 23 90
Fax: 052 720 90 20

Dr. Guido Zihlmann
Berufs- und Studienberatung
Rathausplatz 9
6370 Stans

Tel.: 041 618 74 40
Fax: 041 618 74 50

Stiftung Erwachsenenbildung FL
Regierungsgebäude
FL-9490 Vaduz

D Bibliographie

Office fédéral de la statistique: *Examens finaux en 1994, degré secondaire II et degré tertiaire*, Berne 1995

Office fédéral de la statistique: *Les indicateurs de l'enseignement en Suisse*, Berne 1995

Office fédéral de la statistique: *La formation continue en Suisse; Enquête de 1993*, Berne 1995

Office fédéral de la statistique: «*Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Deuxième rapport statistique*», Berne 1996

Office fédéral de la statistique: *Soziale Ungleichheit im Bildungswesen; Eidg. Volkszählung 1990*, avec résumé en français, Berne 1996

Gonon Philipp und Schläfli André: *Weiterbildung in der Schweiz: Situation und Empfehlungen; Bericht an das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie und das Bundesamt für Kultur*, Zürich 1998

(parution française prévue en juin 1999 sous le titre: *Formation continue en suisse: Situation et recommandations; Rapport à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et à l'Office fédéral de la culture*, FSEA Lausanne)

Schräder-Naef Regula et al.: *Warum Erwachsene (nicht) lernen*, Chur und Zürich 1997

Unesco-Institut für Pädagogik: *Confintea; Déclaration de Hambourg, l'Agenda pour l'avenir*. Hambourg 1997

